

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI, N.-D. DE LEVIS—AOUT 1925

No 8

PIERRE DE SAINT-VINCENT, BARON DE NARCY

Pierre de Saint-Vincent, baron de Narcy, était né dans la paroisse de Saint-Pierre-Étienne, diocèse de Châlons, en France, le 17 juillet 1661, du mariage de Philibert de Saint-Vincent, écuyer, et de Elizabeth de Perignon.

Le jeune de Saint-Vincent entra dans l'armée et servit dans le régiment de Guiscard dans lequel il obtint une commission de capitaine le 22 août 1695.

Né catholique, M. de Saint-Vincent avait cependant été élevé dans le calvinisme et il avait épousé devant le pasteur Théodore Brabant, le 20 août 1692, Marie-Antoinette Du Gard, originaire de Beaumont.

Le 27 octobre 1699, M. de Saint-Vincent, sa femme et leurs enfants, Marie-Françoise, âgée de quatre ans, et Henry-Albert, âgé de quatorze mois, abjuraient l'hérésie de Calvin entre les mains de Mgr Caillebot de La Salle, évêque de Tournay.

Avec l'espoir d'avancer plus vite, le 10 juin 1706, M. de Saint-Vincent abandonnait sa compagnie dans le régiment de Guiscard pour accepter une commission de lieutenant dans les troupes servant en Acadie.

L'année suivante, en 1707, M. de Saint-Vincent était blessé au siège de Port-Royal (1).

(1) *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 481.

Le 19 mars 1714, M. de Saint-Vincent était promu capitaine dans les troupes du Canada. Il passa ici l'année suivante.

En 1716, Monsieur de Saint-Vincent eut un grave différend avec les autorités de la colonie au sujet de la préséance qu'il prétendait avoir sur les autres capitaines des troupes qui servaient dans la Nouvelle-France.

Le 6 octobre 1716, le gouverneur de Vaudreuil, après avoir fait au Conseil de Marine l'historique des troupes du détachement de la marine servant au Canada, lui expliquait comment les différents officiers avaient pris leur rang ou promotion depuis 1687.

“Pour régler le rang de tous ces officiers, disait-il, il vint la même année (1687) un ordre du Roi portant que les capitaines qui auraient servi dans les troupes de terre prendraient leur rang du jour de leur première commission de capitaine dans les dites troupes et que les anciens capitaines du régiment de Carignan le prendaient du jour de leur commission de capitaine dans le dit régiment et ainsi des autres officiers et à l'égard des enseignes de vaisseaux qui seront capitaines de compagnie, qu'ils prendraient leur rang du jour de leur brevet d'enseignes de vaisseaux.

“Cet ordre, ajoutait M. de Vaudreuil, a toujours été observé jusqu'à présent en ce pays, en sorte que les lieutenants des compagnies, lesquels étant enseignes de vaisseaux venaient à être fait capitaines, ont pris leur rang du jour de leur brevet d'enseigne et au-dessus des capitaines plus anciens qu'eux mais dont les commissions étaient à une date postérieure à celle de leurs brevets d'enseigne.

“C'est en conséquence de cet ordre que le chevalier Bégon, qui était enseigne de vaisseau dans le temps qu'il a été fait capitaine de compagnie en ce pays, a pris son rang au-dessus des capitaines dont les commissions étaient moins anciennes que son brevet d'enseigne, et que le sieur de Granville, aussi enseigne de vaisseau, qui est venu cette année capitaine de compagnie, a aussi pris son rang de la même manière.”

Puis M. de Vaudreuil relatait au Conseil de Marine les difficultés qui s'étaient élevées au sujet du rang respectif de MM. de Saint-Vincent et Bégon :

“Selon cette règle depuis si longtemps établie, continuait-il, le sieur de Saint-Vincent, autrefois capitaine d'infanterie dans le régiment de Guiscard par commission du 22 août 1695, et à présent capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays par commission de mai 1706, demande à prendre son rang du jour de la date de la première commission, comme ont fait tous les autres officiers de terre qui l'ont précédé ; mais comme plusieurs capitaines s'opposent à ce que cet avantage lui soit accordé, se fondant sur ce que dans la dernière commission de capitaine dont le dit sieur de Saint-Vincent est muni, il est porté par le titre commission de capitaine pour le sieur de Saint-Vincent, lieutenant à l'Acadie, et que la même chose est exprimée dans le corps de la commission et que d'ailleurs le dit sieur de Saint-Vincent convient qu'ayant quitté le service de terre il eut d'abord une commission de lieutenant à l'Acadie mais que peu de jours après étant encore à Paris il en eut une autre de capitaine pour la même province qui est celle qu'il a aujourd'hui en la place du sieur de Montigny qui refusa une semblable commission pour l'Acadie et qui aimait mieux revenir en Canada avec une expectative. Je n'ai rien voulu décider sur cela et je supplie le Conseil de vouloir bien me donner l'année prochaine ses ordres à ce sujet” (1).

Quelques jours plus tard, le 15 octobre 1716, M. de Saint-Vincent écrivait la lettre suivante au président du Conseil de Marine :

“Son Altesse

“Veut bien me permettre de lui représenter très respectueusement qu'il y a 22 ans que je suis capitaine tant dans les troupes de terre que dans la marine et que depuis deux ans que je suis dans le Canada, j'ai eu le malheur de me voir priver de mon rang. M. de Ramezay qui a commandé à l'absence de M. le marquis de Vaudreuil n'a jamais voulu décider de mon rang après lui en avoir parlé plusieurs

(1) Archives de la province de Québec.

fois, le tout crainte de désobliger M. de Bégon, intendant du Canada, par rapport à son frère, le chevalier de Bégon, capitaine, à qui l'on a donné le drapeau quoiqu'il n'y a que quatre ans qu'il est capitaine. Sitôt que M. le marquis de Vaudreuil a été arrivé je lui ai présenté mes commissions, il est vrai qu'aussitôt il m'a fait l'honneur de m'envoyer le drapeau ; deux jours après il m'a envoyé son capitaine des gardes qui est son neveu, chez moi, m'ayant fait dire qu'il me priaît fortement de renvoyer le drapeau au chevalier de Bégon, ce qui m'a paru fort extraordinaire, disant que M. l'intendant et madame l'intendante étaient venus chez lui plusieurs fois, le priant de faire rendre le drapeau à leur frère, ce qui m'a paru bien rude de me voir frustré d'un rang et d'un honneur qui m'est dû, pour faire plaisir à M. et à madame l'intendante et que si je n'obligeais pas en cela M. le marquis de Vaudreuil qu'il me l'ôtera ni plus ni moins, ce qu'il m'a fait. Cependant si Votre Altesse vient à nommer quelques officiers pour remplacer le commandant des troupes, il ne peut pas en trouver un plus ancien que moi dans le pays, puisque voilà 39 ans que j'ai l'honneur de rendre mes services au Roi, 36 ans en qualité d'officier, ai fait preuve de tous mes brevets et de mes commissions. J'espère que Votre Altesse me fera l'honneur de me rendre justice.

Je demeure avec un très profond respect à Votre Altesse, etc.

de Saint-Vincent (1)''.

Le 3 février 1717, le Conseil de Marine décidait que M. de Saint-Vincent ne devait avoir rang que du jour de sa commission de capitaine en Acadie parce qu'ayant été lieutenant après avoir été capitaine dans les troupes de terre et ayant par conséquent perdu la dignité de capitaine, il ne pouvait reprendre son ancienneté que du jour qu'il avait été élevé du grade de lieutenant à celui de capitaine.

Dans une liste apostillée par le gouverneur de Vaudreuil des "officiers de guerre qui servent en Canada" dressée en octobre 1722, nous lisons :

"Le sieur de Saint-Vincent, âgé de 55 ans ; il est très bon officier mais il n'a pas beaucoup de génie et est fort entêté de sa qualité. Au surplus, il est honnête homme et exact

(1) Archives de la province de Québec.

dans le service et me paraît plus propre à être en garnison dans une place qu'à marcher en campagne. Il n'est dans ce pays que depuis 1714" (1).

En 1730, M. de Saint-Vincent était fait chevalier de Saint-Louis.

En 1732, l'intendant Hocquart demandait une promotion pour M. de Saint-Vincent. Sa lettre au ministre du 18 octobre 1736 demeura sans réponse, du moins sur ce point.

En 1739, un rapport officiel disait de M. Saint-Vincent :

"C'est un homme intègre, mais de capacité ordinaire. Il est chevalier de Saint-Louis" (2).

M. de Saint-Vincent décéda à Québec le 29 août 1743. (3).

Madame de Saint-Vincent décéda cinq ans après son mari, à Québec, le 24 février 1748.

De leur mariage étaient nés six enfants :

1° Marie-Françoise de Saint-Vincent née en France en 1695. A Beauport, le 29 décembre 1729, elle devenait la femme de François-Roger de Fransures, officier dans les troupes. Cet individu appartenait à une excellente famille qui l'avait expédié au Canada à cause de ses fredaines. Quelques mois après son mariage avec Mlle de Saint-Vincent on apprit qu'il avait laissé une femme en France. Sur l'ordre du président du Conseil de marine il fut renvoyé en France, et enfermé à la citadelle d'Oléron où il décéda le 3 juin 1735. Marie-Françoise de Saint-Vincent contracta une nouvelle alliance, à Québec, le 12 août 1748, avec Charles Dubeau. Elle décéda le 31 janvier 1758.

2° Henry-Albert de Saint-Vincent né en France en 1697. Fait enseigne en second en 1729, il fut promu enseigne en pied en 1733, lieutenant en 1747 et capitaine en 1756. Après la mort de son père, il prit le titre de baron de Narcy. Le 12 avril 1733, M. de Saint-Vincent avait obtenu une sei-

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Idem.

(3) D'après un acte de Barolet du 11 février 1736, M. de Saint-Vincent avait hérité par le décès de son neveu, Jacques-François, baron de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Marsone, de deux fiefs, l'un nommé La'Tour de Narcy, en Champagne, et l'autre nommé le fief de l'He-sous-Couzance, en Lorraine.

gneurie de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans le lac Champlain "à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédé au sieur de la Gauchetière et sur la même ligne, et du côté du sud et deux lieues de la dite ligne par une ligne parrallèle tirée est et ouest sur le devant par le lac Champlain et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées." Cette concession fut ratifiée par le Roi le 8 février 1735. Comme M. de Saint-Vincent ne s'était pas occupé de coloniser sa seigneurie elle fut réunie au domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741. Le 15 janvier 1740, M. de Saint-Vincent s'était fait accorder une autre concession sur la côte du Labrador pour un espace de neuf ans. Il avait l'intention d'y faire la pêche du loup-marin. Comme il n'avait pas les ressources nécessaires pour exploiter cette concession lointaine, le 27 avril 1740, M. de Saint-Vincent contractait une société avec Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur, pour la mettre en valeur. (1) M. de Saint-Vincent est-il mort au Canada? D'après l'abbé Daniel un M. de Saint-Vincent, capitaine, aurait été tué à la bataille de Sainte-Foy. Nous ne croyons pas que ce soit Henry-Albert de Saint-Vincent.

Il avait épousé, à Québec, le 5 octobre 1719, Marie-Madeleine-Louise Levasseur, fille de Jacques Levasseur de Néré, ingénieur pour le Roi, et de Marie-Françoise-Adèle Chaveneau. Elle décéda le 22 juin 1742. De leur mariage étaient nés trois enfants : 1° Thomas-Antoine né à Québec le 27 avril 1727 ; 2° Marie-Thomas-Elisabeth née à Québec le 20 juillet 1728 et décédée au même endroit le 3 septembre 1729 ; 3° Charles-Albert né à Québec le 10 avril 1733.

3° Marie-Antoinette de Saint-Vincent.

4° Jean-Charles de Saint-Vincent née en 1700.

5° Daniel de Saint-Vincent né sur le grand banc de Terre-Neuve en 1707.

6° Elisabeth de Saint-Vincent née à Port-Royal le 4 janvier 1708 et mariée, à Québec, le 30 mai 1728, à Jean-Baptiste Dupin de Belugard, commissaire d'artillerie à Québec. Elle décéda à Québec le 17 décembre 1729. P.-G. R.

(1) Acte de Latour, notaire à Québec.

LE COTEAU SAINT-LOUIS ET LA CITADELLE DE MONTREAL

Des coins du vieux Montréal, il n'en est guère dont l'histoire soit comparable par les transformations extraordinaires qui s'y sont produites, à celle du lambeau de terre aujourd'hui occupé par la gare et le superbe hôtel Viger.

Et cette histoire remonte aux premiers temps de la ville qui devait devenir la métropole du Canada ; mais, pour en saisir toutes les phases, il est bon de se faire une idée de la topographie du vieux Montréal.

Imaginons, pour l'instant, que tous les édifices qui recouvrent le territoire compris entre les rues Craig, McGill, la gare Viger et le fleuve, n'existent pas. On apercevra alors que la rue Notre-Dame est assise sur la crête d'un coteau qui commence, à l'ouest, près de la rue McGill et qui s'élève graduellement jusqu'à la rue Bon-Secours. De là, vers la rue Beaudry, le coteau oblique peu à peu jusqu'au Pied-du-Courant, c'est-à-dire vers la place des Patriotes et l'édifice de la Commission des liqueurs de Québec.

Or, il y a plus d'un siècle, entre la rue Bon-Secours et la rue Beaudry, au lieu de l'excavation profonde par où, de nos jours, arrivent et partent des centaines de voyageurs, se dressait un curieux mont de 50 à 60 pieds plus haut que le niveau actuel de la rue Notre-Dame.

Ce monticule fut, pendant un siècle et demi, le terme de la rue Notre-Dame à l'est. Rendus à la rue Bon-Secours, les passants devaient descendre jusqu'à la rue Saint-Paul, contourner la colline, puis remonter, s'ils voulaient prendre le chemin qui conduisait à la partie sud-est de l'île montréalaise.

Qu'est devenu ce monticule et quels événements rappelle-t-il ? Exposons quelques faits :

M. de Maisonneuve fonda Montréal en 1642, sur une langue de terre qui se trouvait au sud de la place Royale. Mais nos premiers colons ne furent pas lents à constater que cet endroit n'était pas toujours habitable à cause des inondations périodiques qui s'y produisaient. Il fallut donc s'é-

tablir plus loin, sur la ligne de la rue Saint-Paul que la crue des eaux n'atteignait pas.

En ces temps lointains, les champs n'étaient pas clôturés et les animaux paissaient les friches sous la garde d'un pâtre. Au mois de mai 1652, un serviteur flamand, Antoine Roos, qui surveillait le pacage, au bas du monticule ou coteau Saint-Louis dont nous retraçons ici l'historique, ayant été assassiné par les Iroquois, M. de Maisonneuve songea à établir un moulin-redoute sur le sommet du coteau. La chose s'imposait. Les barbares Iroquois se glissaient partout, ils épiaient les agissements des pionniers et tachaient de les surprendre à leurs travaux.

On conçoit alors combien il était important d'occuper un point d'où la vue embrassait le fleuve et la campagne dans toutes les directions. Si utile était le petit mont qu'en 1658, "M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust, au nom des Associés de Montréal y firent élever un nouveau moulin à vent qui servit de redoute et qu'ils entourèrent d'un retranchement de pieux."

"M. d'Argenson écrivait l'année suivante : "On a commencé une redoute et fait un moulin sur une petite éminence fort avantageuse pour la défense de l'habitation, du moins du côté qu'ils appellent le coteau Saint-Louis."

"C'est ce qui fit appeler ce moulin du nom de *moulin du coteau* pour le distinguer d'un autre déjà établi près du fort de Ville-Marie, ou l'ancien moulin."

Vers 1685, quand on songea à fortifier Montréal, le coteau Saint-Louis fut entouré d'une palissade, d'un fossé et de quatre bastions. Puis, en 1723, lorsque la ville de Maisonneuve fut dotée de fortifications en pierre, on érigea sur le mont une construction servant de corps de garde et on y installa une batterie royale, que l'on croyait capable d'arrêter les vaisseaux cherchant à refouler le courant et à pénétrer jusqu'au port de la ville.

Toutefois, à la fin du régime français, l'état de la forteresse du coteau Saint-Louis ne paraît pas avoir impressionné favorablement l'ingénieur Franquet, car il écrit dans son mémoire, que le 31 juillet 1752, "après avoir entendu la messe, il monta sur la grande batterie royale. L'objet de son

établissement, ajoute-t-il en badinant, est moins pour battre la campagne qu'elle domine que pour faire le salut des entrées et y tirer le canon aux réjouissances publiques."

Sous le régime anglais, le monticule devint citadelle et on le couronna d'une laide caserne en bois, longue de 90 pieds, large de 25 pieds, où logeaient des artilleurs chargés du service de quelques canons plus bruyants qu'utiles. Jamais on ne réalisa les plans préparés à diverses époques et qui auraient pu donner au coteau l'aspect d'un véritable ouvrage de fortification. Loin de là, un jour la caserne de bois du sommet devint un hôpital de soldats. La citadelle avait fini son rôle.

Jetons plutôt un coup d'oeil rapide sur les environs du coteau Saint-Louis. A la base du mont, s'allongeait la rue Saint-Paul ; au sud de cette rue il y avait un grand terrain appelé la "Canoterie royale". Sur ce terrain orné d'un hangar les autorités remisaient les canots et les barques destinés au déplacement des troupes. Plus tard, les Anglais couvrirent ce terrain de casernes en pierre.

Du côté est, le mur des fortifications venait aboutir à une large porte qui s'ouvrait sur la route rurale. Cette porte, officiellement nommée Saint-Martin, devint pour le peuple, la porte du *chemin de Québec*. Et le faubourg qui, petit à petit se forma dans cette localité, fut, en conséquence, appelé le faubourg Québec.

Sur le côté nord existait une mare, un ruisseau et des marais qui, asséchés ou canalisés, sont devenus la rue Saint-Louis, la rue Craig et le square Viger. Du côté ouest, se déroulait le panorama de la petite ville grandissante de Montréal.

Signalons quelques-uns des édifices de l'époque : près du fleuve, était la minuscule chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours incendiée en 1754 et reconstruite en 1771-73 ; le palais de l'intendance où le fameux Bigot et sa suite firent joyeuse vie durant leurs séjours en nos parages, enfin le château de Vaudreuil où résidèrent les gouverneurs généraux quand ils venaient à Montréal pour les besoins de l'administration.

Plus haut, se voyaient le château de Ramesay, construit pour un gouverneur particulier, puis passé aux agents de la Compagnie des Indes ; la demeure des barons de Portneuf ; le jardin, la maison et la chapelle des PP. Jésuites ; l'école des Soeurs de la Congrégation ; la chapelle Notre-Dame des Victoires. Plus loin, au centre de la ville, l'église paroissiale dont on n'apercevait que le chevet et la tour carrée à cause de sa situation sur le sens de la rue Notre-Dame.

Au nord de la petite rivière qui coule sous la rue Craig, le paysage ne manquait pas de charmes ; une pente très étendue présentait de nombreuses villas, entourées de jardins spacieux et plantés de ces pommiers qui produisaient la Fameuse, une pomme sans pareille qu'on ne trouve guère maintenant.

Le monticule-citadelle conserva son aspect jusqu'au 19e siècle, mais il devint évident que cet amas de terre nuisait à l'agrandissement de Montréal. D'ailleurs, par la démolition des fortifications entre 1801 et 1808, l'utilité de la citadelle était si amoindrie qu'en 1812, on commença à tailler la partie est de la butte, autrement dit, celle qui était flanquée de la porte Saint-Martin. De la terre enlevée on fit une tranche du Champ de Mars actuel. Lorsqu'en 1818, le gouvernement impérial acquit l'île Sainte-Hélène pour y établir un poste qui commandât mieux l'entrée du port de Montréal, le sort de la vieille butte se trouva scellé. Tout aussitôt, on charroya ce qui restait de terre au Champ de Mars que l'on prolongea de la rue Gosford à la rue Saint-Gabriel. Par ces travaux, le talus qui jadis descendait de la rue Notre-Dame à la rivière Saint-Martin (rue Craig) se transforma en un plateau qui, à ses débuts, fut non seulement, un champ d'exercices militaires, mais aussi une promenade estimée des Montréalais, car c'est là que chaque après-midi se rencontraient les amis, les connaissances, les badauds et que l'on devisait au son des clairons ou des fanfares des régiments de la garnison qui y donnaient de fréquentes auditions.

Quand le monticule fut rasé, on ouvrit la rue Notre-Dame, à l'est de la rue Bon-Secours, et le site de l'ancienne porte Saint-Martin, prit la forme d'un square qui, en 1821,

fut offert par le gouverneur Dalhousie à la ville de Montréal. Celle-ci en acceptant le cadeau, donna à la nouvelle place publique, le nom du donateur.

Cette partie de la ville se couvrit de résidences fashionables. Sur un des côtés, s'éleva le grand théâtre Hayes, l'un des plus beaux de l'époque et qu'un incendie détruisit en 1852 ; tout près, le fameux hôtel Donegana où logea le prince de Galles en 1860 et que, dans la suite, l'on convertit en hôpital. En face de cet édifice demeura une célébrité canadienne, sir Georges-Étienne Cartier ; non loin, le négociant philanthrope, E.-A. Généreux ; le fameux voyageur canadien, François Mercier, et combien d'autres ? Il semblait que ce coin de terre dût rester longtemps dans ce nouvel état, mais il fallut compter avec le progrès.

La Compagnie du Pacifique canadien dont le chemin de fer, entre Québec et Montréal, ne se rendait qu'à Hochelaga, cherchait à pénétrer plus près du centre des affaires. Ses ingénieurs songèrent d'abord à ériger une gare terminale sur le terrain qui comprend le marché de Bon-Secours et un pâté de maisons faisant face à la place Jacques-Cartier, mais un obstacle imprévu surgit tout-à-coup. Pour atteindre son but la Compagnie ferroviaire, devait exproprier et démolir la chapelle de Bon-Secours, une vieille relique, chère à tous les Montréalais, sans distinction de croyance.

De si fortes protestations se produisirent contre ce projet que la Compagnie modifia ses plans et s'arrêta à la place Dalhousie.

Tout d'abord, les ingénieurs se contentèrent de niveler le côté sud de la rue Notre-Dame mais par la suite, on décida de creuser tout un quartier, de la baisser au niveau de la rue Craig et, de construire là, un hôtel et une gare qui seraient un ornement pour la grande ville commerciale du Dominion. Et ce fut fait. Ainsi, par un enchaînement de circonstances difficiles à prévoir, le plus haut point de l'ancien Montréal est devenu l'un des plus bas du Montréal moderne. Où, naguère, une butte dressait son cône verdoyant il n'y a plus qu'une sorte de ravin enjambé par un pont qui, à trente pieds de hauteur, empêche l'interruption de la rue Notre-Dame.

Sur l'ensemble du territoire nivelé, il y avait lors de la démolition des maisons, une caserne de pompiers, des casernes militaires, un petit square orné d'un jardin et bordé de maisons en pierre de taille ; plus bas, les rues Saint-Louis et Perthuis, parallèles à la rue Notre-Dame ; à l'est la rue Lacroix, prolongement de la rue Saint-Hubert et qui, comme cette dernière, rappelait le nom d'un colon : Hubert Lacroix.

Ajoutons que le joli square Viger qui doit son nom à l'honorable Denis-Benjamin Viger, propriétaire du terrain, fut à l'origine un marais, ensuite un marché, enfin, un jardin où tout Montréal se porta pour écouter les concerts qu'y donnèrent des fanfares militaires et le fameux corps de musique de la "Cité" supérieurement dirigé par le regretté Ernest Lavigne, artiste de grand renom, fondateur de ce parc Sohmer, que, tous les touristes visitaient et où l'on donnait un spectacle qu'aucune ville en Amérique n'a pu offrir pour le même prix.

E.-Z. MASSICOTTE

NOMS GÉOGRAPHIQUES CANADIENS

Baie des Châteaux—Dans le détroit de Belle-Isle, sur la côte de Labrador, se trouve une baie vaste et profonde, connue sous le nom de baie des Châteaux.

La baie des Châteaux est-elle le port des Châteaux dont parle Jacques Cartier dans son *Discours du voyage* de 1534 ? Nous le croyons.

Il est certain qu'il n'y a jamais eu de châteaux dans la baie des Châteaux. Les seules constructions qu'on y ait jamais élevées sont des cabanes de pêcheurs.

M. l'abbé Casgrain prétend que le nom de baie des Châteaux provient de la configuration des montagnes environnantes qui sont, paraît-il, assez semblables à des tours de châteaux (*L'Opinion Publique*, 18 mai 1876).

Chéticamp—Chéticamp est un important village de l'île du Cap-Breton. Chéticamp (*camp chétif*), dit le Père Antoine Bernard, C. S. V. (*La Gaspésie au soleil*), rappelle le souvenir des ancêtres acadiens errants dans l'île du Cap-Breton, n'osant se fixer sur des terres.

LA MILICE CANADIENNE EN 1669

Lettre du Roi au gouverneur de Courcelles (3 avril 1669)

Mons. de Courcelles,

Vous verrez par l'arrest de mon Conseil qui sera présenté par mon procureur général au Conseil Souverain de la Nouvelle-France mes intentions sur ce que j'ay estimé nécessaire de faire pour favoriser les mariages et gratifier ceux de mes sujets habitans au d. pays qui auront le nombre de dix et douze enfans ; et comme pour maintenir le d. pays il est non seulement nécessaire de penser à le bien peupler, mais mesme de rendre les d. habitans experts au maniemment des armes et à la discipline militaire, je vous escriis ces lignes pour vous dire que mon intention est que vous divisiez tous mes sujets habitans aud. pays par compagnies ayant esgard à leur proximité, qu'après les avoir ainsy divisez vous établissiez des capitaines, lieutenans et enseignes pour les commander qu'en cas que tous ceux qui composeront les d. compagnies puissent s'assembler avec facilité et s'en retourner chez eux en un jour, vous donniez les ordres qu'ils s'assemblent une fois chacun mois pour faire l'exercice du maniemment des armes, et en cas qu'ils soient trop esloignez, vous subdivisiez les compagnies par escouades de 40 ou 50 hommes et que vous leur fassiez faire l'exercice une fois le mois, ainsy qu'il est dit cy-dessus et à l'esgard des compagnies entières, vous les fassiez assembler une fois ou deux l'année.

Que vous preniez soin qu'ils soient tous bien armez et qu'ils aient toujours la poudre, plomb et mesche nécessaires pour pouvoir se servir de leurs armes dans les occasions.

Que vous visitiez souvent les escouades et compagnies et leur fassiez faire l'exercice en votre présence.

Qu'autant qu'il sera possible, vous puissiez assembler une fois l'année le plus grand nombre des d. habitans qu'il se pourra pour leur faire faire pareillement l'exercice en corps, en observant toutefois de ne leur pas faire faire de trop grandes marches, laissant à votre prudence d'assembler seulement tous ceux qui pourront le faire et s'en retourner en deux jours de temps, afin qu'un plus grand temps ne con-

somme celuy qu'ils doivent employer à leur commerce et à la culture de leurs terres. Je laisse encore à votre prudence à examiner s'il ne serait pas avantageux au bien de mon service et à l'augmentation de la colonie d'assembler tous les deux ou trois ans un nombre de mil ou douze cens hommes de guerre bien armez et faire une marche dans le pays des Iroquois et autres nations sauvages pour leur faire toujours connoistre la puissance de mes armes et les contenir dans les termes du devoir et de l'obéissance qu'ils me doivent.

Au surplus, je désire que vous redoubriez vos soins et votre application pour l'augmentation de la colonie ; pour cet effet que vous visitiez souvent tous les habitans, vous vous informiez de leurs besoins, les excitiez au travail et à la culture de la terre, les portiez au commerce par mer, et particulièrement à celuy qui se peut faire avec les isles de l'Amérique qui sont sous mon obéissance et m'assurant que vous me donnerez en cela des marques de votre zèle pour le bien de mon service, je ne vous feray la présente plus longue, priant Dieu qu'il vous ayt, Mons. de Courcelles, en sa ste. garde.

Écrit à Paris le troisième avril 1669.

Signé Louis et plus bas Colbert (1)

CANADIANA

M. Joseph-Louis Archambault, avocat, conseil du Roi, ancien bâtonnier du barreau de Montréal, décédé le 26 mai 1925, était l'auteur d'un drame historique *Jacques Cartier ou le Canada vengé*, publié en 1879. M. Archambault avait, en outre, publié plusieurs études légales et historiques dans nos revues.

Le Révérend Père Albert-Marie-Philippe Marion, régent des études au couvent des Pères Dominicains d'Ottawa, décédé le 22 mai 1925, était l'auteur d'un ouvrage qui fut très bien reçu du public lors de son apparition en 1912, *Le Problème scolaire*.

(1) Archives de la province de Québec.

LA FAMILLE DE GANNES

En entreprenant sinon l'histoire, du moins la généalogie de la famille de Gannes de Falaise, je réponds à un voeu que formulait Mgr Têtu, il y a déjà plus de seize ans, dans son Histoire du Chapitre de Québec. "Cette famille, écrivait-il, est remarquable, et j'espère que quelqu'un se chargera d'écrire son histoire" (1).

En effet, quoique les de Gannes soient disparus après la cession et qu'il n'en reste plus chez nous de descendants, du moins du côté masculin, ils ont occupé pendant près de trois quarts de siècle une place trop importante et dans notre histoire militaire et dans notre histoire religieuse pour ne pas mériter qu'on s'y arrête.

Pour toute la période antérieure à l'arrivée des de Gannes en Canada, l'auteur de la présente étude se repose sur l'autorité du R. P. Beauchet Filleau qui a lui-même emprunté les renseignements contenus dans son *Dictionnaire des familles du Poitou*, au Cabinet des Titres (vol. 32077) et à l'ouvrage de Lhermite-Soulières : *Inventaire de Touraine* ; mais pour toute la partie canadienne, sans prétendre à rien de définitif, il se flatte d'avoir, à force de consciencieuses recherches, apporté quelques précisions nouvelles dans l'histoire d'une famille qui a compté jusqu'ici parmi les plus pleines de pièges. "Il est assez difficile, écrivait M. P.-G. Roy, en 1916, de mettre chacun à leur place les personnages canadiens qui ont porté le nom de Gannes de Falaise. On dirait que ceux qui ont eu à parler de cette famille se sont donné la main pour embrouiller davantage son histoire" (2).

La famille de Gannes est originaire du Poitou et y a possédé plusieurs fiefs, entre autres ceux de Falaise et de Montdidier. On la retrace à partir de 1364. D'après la maintenance de noblesse Barentin en 1667, elle blasonne : d'argent à huit mouchetures d'hermine, 4, 3 et 1.

Nous donnons ci-après la filiation des branches de Falaise et de Montdidier qui ont été toutes deux représentées en Canada.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XIV, 234.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, XXII, p. 254.

I BRANCHE DE FALAISE

I *Guyon de Gannes*, valet, rendit aveu de la terre et seigneurie de Montdidier (Vellèches, Vienne), avec ses appartenances, au seigneur de Hautmont (Usseau, Vienne), le 2 avril 1364. Il eut pour enfants :

1°. — Pierre, qui suit ;

2°. — Jean, qui partagea avec son frère la succession de son père, le 20 mars 1397.

II *Pierre de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, eut au moins pour enfant Macé, qui suit.

III *Macé de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, rendit aveu au seigneur de Hautmont, par les mains de Le Febvre, administrateur et curateur de ses biens, le 28 avril 1446. Il épousa Guillemine Philippe et en eut, entre autres enfants :

1°. — Mathurin, qui suit ;

2°. — Jean, qui partagea avec son frère, le 20 janvier 1484 sous la cour de Marmande (N. d'Hozier, t. 148, dossier 5284).

IV *Mathurin de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, reçut hommage pour Montdidier de Catherine Gouuron, le 16 juin 1480 et épousa le 10 septembre 1482, à la Haye-en-Touraine, Jeanne Le Voyer, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Paulmy et de la Rochegeunes, et de Marguerite de Bez, qui, devenue veuve, se remaria, avant le mois de novembre 1499, à Louis de Razilly, écuyer, seigneur d'Aizé. Mathurin eut pour fils :

1°. — François, écuyer, seigneur de Montdidier, qui rendit aveu de Montdidier au seigneur de Hautmont, le 17 février 1510 et passa revue à Niort, le 15 janvier 1519 comme archer de la montre du comte de Lude. Il avait épousé le 29 septembre 1510 (Trinquant, notaire à Mirebeau) Bertrande de Vinceneuil.

2°. — Louis, qui suit.

V *Louis de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, partagea avec son frère et sa mère, le 19 mai 1512, reçut aveu, le 5 février 1538, de René du Puy, écuyer, et paya contribution pour l'arrière-ban, le 26 novembre 1551. Il était

décédé avant le 31 juillet 1555, laissant pour veuve Marie de Terves et pour enfants :

1°.—Louis, qui suit ;

2°.—Charles, qui partagea avec son frère, le 2 juillet 1563, sous la cour de Châtellerault (N. d'Hozier, t. 141, dossier 3284).

VI *Louis de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, épouse d'abord, le 28 mai 1566 (Normand, notaire à Faye-le-Vineuse), sa parente, Jeanne de Gannes, qui mourut sans lui laisser de postérité, et, ensuite, Berthelonne de Monnins. Il passa revue à Drye en Poitou le 27 septembre 1570 et eut plusieurs enfants du second lit, entre autres :

1°.—François, qui suit ;

2°.—Germaine, mariée à François de Signy, écuyer, seigneur de Vouges ;

3°.—Renée, épouse d'Etienne Tafriau, écuyer...

VII *François de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, partagea avec ses soeurs et beaux-frères, sous l'autorité de Joachim de Mesine (?), écuyer, seigneur de la Fille-tière, son curateur, le 30 janvier 1580, et eut, comme aîné, les avantages de la Coutume. Il épousa, le 26 mars 1588, (de la Pierre, notaire à Châtellerault), Jeanne de Besdon et reçut de l'abbesse de Sainte-Croix (Charlotte-Flandrine de Nassau) la permission de placer un banc dans l'église de Vellèches, le 3 mars 1618 (Archives de la Vienne, 10). Il eut de son mariage :

1°.—René, qui suit :

2°.—Annet, écuyer, seigneur de la Fontaine, qui servit en qualité de cheval-léger, de 1636 à 1640, et fut maintenu en noblesse par M. Barentin le 17 septembre 1667 avec ses neveux, Louis et Georges de Gannes. Il avait épousé, le 18 juillet 1612, (Massonneau, notaire à Châtellerault), Marie d'Alzac.

VIII *René de Gannes*, écuyer, seigneur de Montdidier, de Rosenay et de Falaise, (Buxeuil, aujourd'hui les Ormes, Vienne), épousa, le 24 janvier 1618, (Gaudquin, notaire à Marmande) Renée de Ferrose, fille de François, écuyer, seigneur de la Faverie, et de Marguerite Pasquier, rendit aveu au seigneur de Paulmy le 7 juillet 1623, fut

maintenu dans sa noblesse par Denis Amelot, le 18 mai 1624, partagea avec ses frères et soeurs, le 9 novembre 1689, et eut au moins :

1°.—Louis, qui suit ;

2°.—Georges, auteur de la branche de Montdidier, rapporté au II.

IX *Louis de Gannes*, écuyer, seigneur de Falaise, de Rosnes, de la Chancellerie, etc., gendarme d'une compagnie du roi, partagea avec son frère Georges les biens de leurs père et mère, le 17 novembre 1645, (Quillet, notaire à Chinon), et fut maintenu en sa noblesse par M. Barentin, le 7 septembre 1667, après l'avoir été par M. Colbert, le 16 mars 1665.

Louis de Gannes demeurait à Falaise en la paroisse de Buxeuil, pays de Poitou. Le 8 août 1670, il obtenait de François d'Aviau de Piolan, seigneur de Buxeuil, le droit de sépulture dans l'église du lieu. Il fit son testament le 5 novembre 1673, devant Dupleix, notaire à Châtellerault, mais il vivait encore en 1675.

D'un premier mariage contracté le 29 avril 1643, avec Henriette de Baignon (Guenon, notaire à Chinon), il laissa au moins un fils :

1°.—François de Gannes, seigneur de Falaise, qui épousa le 29 mai 1674 (Peltier, notaire à l'Ile-Bouchard, Indret-et-Loire), Angélique-Marie-Charlotte de Mondion, fille de feu François, chevalier, seigneur de la Clouzière, et de Anne Halé, dont il eut Marie-Charlotte qui épousa, le 15 février 1677, son parent, Cesar de Mondion, chevalier, seigneur de Villiers et d'Artigny.

Devenu veuf, Louis de Gannes se remaria le 19 juillet 1656 (Desgault, notaire à Loches) avec Françoise LeBloy, fille de feu Henry LeBloy, vivant écuyer, sieur de Baulne et de Louise Dumont, de Beaulieu, près de Loches. De ce second mariage, nous ne connaissons que quatre enfants :

2°.—Louis, baptisé le 15 avril 1659 et qui suit ;

3°.—Louis, baptisé le 6 juillet 1666 ;

4°.—François, baptisé le 23 juillet 1675 et qui suit, après son aîné ;

5°. — Marie-Charlotte, b. . . qui, en 1736, était encore religieuse sous le nom de Dame de Gannes d'Artigny au couvent des filles de Notre-Dame de Richelieu, près de Saumur.

X *Louis de Gannes*, écuyer, sieur de Falaise, fils de Louis de Gannes et de Françoise LeBloy, naquit le 15 ou le 19 octobre 1658, mais il ne fut baptisé que le 15 avril de l'année suivante, à Buxeuil, diocèse de Poitiers. Garde-marine à Rochefort, le 10 novembre 1683, il fut nommé le 17 mars 1687 lieutenant dans une des compagnies du détachement de la marine en Canada. Après avoir servi en Canada près de 9 ans, M. de Falaise était nommé capitaine en Acadie le 17 mars 1696, et il partait aussitôt de Rochefort pour se rendre à son poste, ainsi que l'atteste cette lettre du président du Conseil de Marine à M. Bégon, intendant à la Rochelle, en date du 4 avril 1696 :

“Je vous ay remis tous les fonds que vous avez demandés pour l'Acadie, et vous aurez veu par l'estat que je vous ay envoyé qu'on doit faire passer en ce pays 60 soldats pour faire avec le nombre de 40 qu'il y a déjà en ce pays, celui de cent qui doivent être distribués en 2 compagnies.

“Les officiers qui sont en ce pays commanderont la première et la seconde sera commandée par le Sr de Falaise qui doit estre actuellement à Rochefort et qui aura le Sr de Gannes son frère pour enseigne, et pour lieutenant un des officiers du Canada qui sont actuellement à l'Acadie. Il faudra que vous fassiez embarquer sur les vaisseaux l'*Envieux* et le *Profond* les dits sieurs de Falaise et de Gannes et ces 60 soldats.

“Le dit Sr de Falaise doit en avoir mené avec lui 25 ou 30 et il faut que les autres soient pris sur les recrues que vous avez ordre de faire passer pour le Canada” (1).

Au mois de juillet, le Sr de Falaise et ses hommes débarquaient au bas de la rivière Saint-Jean et le 24 septembre 1696, M. de Villebon, qui commandait alors en Acadie, écrivait ce qui suit du fort Natchouak : (2)

“Les officiers que M. le comte de Frontenac me doit envoyer ne sont point venus. J'e n'ay pu refuser au Sr de Fa-

(1) Archives des Colonies, série B, vol. 19, fol. 104.

(2) Situé en face de la ville actuelle de Fredericton.

laise d'aller à Québec pour mettre ordre à ses affaires de famille qui sont de la dernière conséquence ; il sera de retour dans peu de jours."

M. de Falaise était en effet de retour le 19 octobre 1696, et le chevalier de Villebon raconte lui-même, dans un mémoire du 22 octobre, comment il fit une diligence extraordinaire pour se rendre à Natchouak, "ayant appris par le chemin que les Anglais avaient dessein sur ce fort."

Et c'est, en effet, grâce à son arrivée opportune que le fort fut sauvé.

On lit à son propos dans un résumé des lettres de l'Acadie pour 1703 :

"Il est garde de la marine depuis 1683. Passé en qualité de lieutenant d'infanterie en Canada en 1687, il fut fait capitaine à l'Acadie en 1696. Comme il est le plus ancien capitaine de cette garnison, il espère que si Sa Majesté fait quelque mouvement dans les rangs des officiers majors, elle se souviendra de ses services. Si elle n'en faisait point, il supplie de lui accorder le brevet de commandant des troupes et une enseigne de vaisseau. Il acquit il y a quelque temps une terre à l'Acadie, proche de la Hève. Il supplie de lui en accorder la concession. Il envoie le mémoire des limites de cette terre qui est de 2 lieues de face et de 2 lieues de profondeur."

M. de Falaise obtint et la concession et le grade qu'il désirait. Nommé major de l'Acadie le 1er mars 1704, il remplit ces fonctions jusqu'à la prise de Port-Royal en 1710 alors qu'il repassa en France. A la fin de juillet 1711, il se rembarquait à Rochefort à bord du *Héros*, avec deux compagnies de l'Acadie, la sienne et celle du capitaine de Renon, et le 7 octobre de la même année, il arrivait à Québec où il devait séjourner un assez long temps puisqu'on voit qu'il y fit baptiser deux enfants, l'un en novembre 1711 et l'autre en octobre 1713.

Appelé à remplir à l'île Royale les mêmes fonctions de major qu'il remplissait en Acadie, c'est à Québec qu'il s'embarqua en novembre 1713 pour passer en France afin de voir au détail des troupes de l'Acadie qui, stationnées à Oleron depuis 1710, devaient se rembarquer pour l'île Royale.

Malheureusement, il mourait en arrivant à la Rochelle ainsi que le ministre de la marine en informe M. de Vaudreuil par une lettre du 19 mars 1714. Un jugement de l'intendant Begon, publiée par M. P.-G. Roy, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* du mois d'août 1916, nous fournit la date exacte du décès : le 25 février 1714.

Le 20 septembre 1694, Louis de Gannes avait obtenu de Frontenac et de l'intendant Champigny la concession d'une seigneurie de 2 lieues de profondeur sur 2 lieues de largeur derrière la terre et seigneurie de Contrecoeur, concession qui fut ratifiée par le Roi le 22 mars 1695. Le concessionnaire donna au nouveau fief le nom de Saint-Denys, probablement en mémoire de sa première femme, Barbe Denys qu'il venait de perdre. Le 21 mars 1713, M. de Gannes vendait sa seigneurie à Jacques Le Picard, sieur de Noray et du Mesnil, et sa fille Louise, co-propriétaire, abandonnait également sa part, juste un mois après.

En 1704, M. de Gannes avait obtenu une autre concession en Acadie, près de la Hève.

Il avait été fait chevalier de St-Louis le 28 juin 1713, d'après Laffilard, mais l'ordre du roi adressé à M. de Vaudreuil pour sa réception est daté du 13 juillet 1713.

Louis de Gannes de Falaise se maria trois fois. Il épousa d'abord à Québec, le 10 novembre 1691, Barbe Denys, fille de Simon Denys de la Trinité et de Françoise du Tertre, et veuve d'Antoine Pecaudy, seigneur de Contrecoeur. A l'occasion de ce mariage, l'on n'a pas manqué de faire observer la disparité d'âge entre les conjoints, Barbe Denys étant de 14 ans plus âgée que son mari, s'il est vrai que ce dernier, né en 1666, selon Tanguay, n'avait que 25 ans en 1691. Il est vrai qu'à son second mariage en 1695, Louis de Gannes est dit âgé de 29 ans, ce qui fait que Tanguay reporte sa naissance en 1666, et il se trouve en effet qu'un Louis de Gannes, également fils de Louis de Gannes et de Françoise LeBloy, a été baptisé à Buxeuil en Poitou le 6 juillet 1666. Mais nous avons vu que Louis de Gannes, major de l'Acadie, est né en octobre 1658 et a été baptisé le 15 avril 1659, d'après les documents enregistrés au Conseil Supérieur de

la Nouvelle-France le 8 juillet 1743 (1). Il aurait donc eu 33 ans révolus, et non pas 25, lorsqu'il épousa, en 1691, Barbe Denys elle-même âgée de 39 ans.

De ce premier mariage, M. de Gannes n'eut qu'une fille, 1°.—Louise, que l'annaliste des Ursulines des Trois-Rivières dit baptisée à Contrecoeur en 1694, et qui, devenue Ursuline, le 8 septembre 1720, sous le nom de Louise de la Sainte-Vierge, mourut en 1754, d'après le catalogue des Ursulines des Trois-Rivières (2).

Devenu veuf, M. de Gannes convola une seconde fois, à Montréal, le 12 juillet 1695, avec Louise, fille de Charles LeGardeur de Tilly, et de Geneviève Juchereau qui mourut à Québec, le 11 janvier 1698, sans postérité selon toute apparence.

Enfin, M. de Gannes épousait en troisième noccs, le 5 août 1700, à la Rivière Saint-Jean, en Acadie, Marguerite LeNeuf, fille de Michel Leneuf de la Vallière et de sa première femme Marie Denys, fille de Nicolas. Quoique le mariage ait été célébré en août, le contrat ne fut passé que le 6 novembre suivant devant Philippe Prat, notaire à l'Acadie.

Marguerite Leneuf, veuve de Falaise, mourut aux Trois-Rivières et y fut inhumée le 25 avril 1760.

De ce troisième mariage sont issus douze enfants, savoir :

2°.—Louis-François, né au Port-Royal, le 5 mai 1701, et baptisé le 6 ; (voir plus loin XI)

3°.—Michel, né vers 1702 ; (voir plus loin XI)

4°.—Marguerite-Madeleine, baptisée au Port-Royal le 18 mai 1703. Elle épouse vers la fin de 1720 ou au commencement de 1721, Jean-Baptiste de Couagne, ingénieur de l'île Royale, et décède à Louisbourg le 5 mai 1733, après avoir donné naissance à dix enfants ;

5°.—Louis-Joseph, baptisé à Port-Royal le 29 mars 1704. C'est celui qui devint le R. P. Bernardin de Gannes, récollet (voir plus loin XI) ;

(1) Archives de la province de Québec.—Lettres de noblesse, généalogies, etc., publiées par P.-G. Roy, II, 85.

(2) Les Ursulines des Trois-Rivières, I, pp. 240 ss.

6°.—Pierre, baptisé au Port-Royal, le 18 novembre 1705. C'est le chanoine de Gannes de Falaise (voir plus loin XI) ;

7°.—Jacques, baptisé au Port-Royal, le 27 octobre 1706 ;

8°.—Simon, baptisé au Port-Royal, le 2 novembre 1707 (voir plus loin XI) ;

9°.—Anonyme, baptisé et inhumé au Port-Royal le 7 septembre 1708 ;

10°.—Anne-Angéline, née probablement en 1709. Elle épouse à Louisbourg, le 11 janvier 1733, Gabriel Rousseau, sr de Villejouiin ;

11°.—Charles-Thomas, né en mer le 11 novembre 1710 (voir plus loin XI) ;

12°.—Louis, baptisé à Québec le 28 novembre 1711 et inhumé au même endroit le 10 février 1714 ;

13°.—Louise-Thérèse, baptisée à Québec le 7 octobre 1713 et inhumée au même endroit le 12 juillet 1714.

X *François de Gannes*, fils de Louis de Gannes et de Françoise Lebloy, baptisé le 23 juillet 1675, à Buxeuil, diocèse de Poitiers. Garde-marine à Rochefort depuis le 14 février 1693, il recevait le 1er mars 1696 une commission d'enseigne dans la compagnie de son frère Louis qui, après avoir déjà servi 9 ans en Canada était en même temps nommé capitaine dans les troupes de l'Acadie. Fait lieutenant de la compagnie de M. de Villieu le 4 mai 1700, il était, le 1er mai 1704, promu capitaine en remplacement de son frère nommé major de l'Acadie. Capitaine à l'Île Royale le 1er janvier 1714, il passait au Canada, en la même qualité, le 7 juin 1715. Il fut successivement nommé major aux Trois-Rivières, le 11 avril 1727, à la place de François Desjardis Moreau de Cabanac, major à Montréal, le 16 mars 1728 à la place de Jacques Charles de Sabrevois, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, le 1er avril 1733 à la place du chevalier Begon et lieutenant de roi à Montréal, le 1er mai 1743, à la place encore une fois du chevalier Begon.

M. de Gannes avait été fait chevalier de Saint-Louis le 28 juin 1718. Il mourut à Montréal le 26 septembre 1746 et y fut inhumé le 28 du même mois (1).

(1) Cf. P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major*, p. 110.

Agé de 38 ans, il avait épousé à Montréal, le 30 novembre 1713, Marguerite Nafrechoux, fille d'Isaac et de Catherine Leloup, qui mourut à Montréal, âgée de 67 ans et y fut inhumée le 21 février 1749.

De ce mariage, il n'y eut pas d'enfant, ainsi qu'il appert au testament de la veuve, Marguerite Nafrechoux.

Tanguay (111,274), après avoir fait marier François de Gannes, capitaine des troupes, avec Marguerite Nafrechoux, fait marier, dans la même page, François de Gannes, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, 1^o, avec Marie-Joseph LeBleis, et 2^o, le 30 juillet 1742, à Boucherville, avec Marie-Elisabeth Lamoureux. Le distingué généalogiste a pris pour notre lieutenant de roi un tout autre personnage, François Degame, que l'on retrouve d'ailleurs dans le *Dictionnaire*, par suite d'une autre erreur, sous le nom de François Gareau (IV, 171) et qui épousa successivement Marie-Joseph Bourhis (non pas LeBloy) et Marie-Joseph Lamoureux. C'est ce François Degame, comme nous le verrons plus loin, qui est le père du Louis-Joseph qui épousa en 1751, au Bout de l'Île, Catherine-Amable Menard et dont Tanguay (111,275) a voulu faire un fils de Louis de Gannes et de Marguerite Leneuf.

XI *Louis François de Gannes de Falaise*, fils de Louis de Gannes et de Marguerite Leneuf, né au Port-Royal, le 5 mai 1701, et baptisé le 6. Après avoir servi au Canada où il obtint une expectative d'enseigne en 1715, il fut fait enseigne de la compagnie de Rouville à l'Île Royale le 20 avril 1717. Il dut partir vers 1720 pour les Indes Occidentales. Le 29 novembre 1721, en effet, M. de St-Ovide, gouverneur de l'Île Royale, écrit au ministre : "M. de Pas Feuquières, gouverneur de la Martinique, m'a marqué ce printemps qu'il avait ordre du Conseil de retenir le sieur de Falaise, enseigne de cette garnison, et les douze soldats qu'il menait avec lui de Canada icy."

Enfin, le 13 mai 1722, le ministre informe MM. de St-Ovide et de Mézy que M. de Falaise est établi et marié dans l'Île de la Grenade.

D'après les recherches généalogiques publiées par le Dr Valois dans le journal le *Canada*, il y a déjà plusieurs an-

nées, c'est en octobre 1720 qu'il aurait épousé à la Grenade dame Louise de Sainte-Marthe, veuve du Sieur Guillaume Heasse, fille de Virtor de Sainte-Marthe, écuyer, sieur de Boisseau, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine à la Martinique, et de dame Catherine Leneuf de Bourneuf (1).

Le Dr Valois le dit capitaine commandant au quartier des Sauteurs, chevalier de Saint-Louis et conseiller du Roy à la Chambre Royale de l'île de Grenade. Ce que nous savons, c'est qu'il fut fait capitaine de milice à la Grenade, le 8 février 1735, d'après Laffillard, et qu'il était conseiller à la Chambre Royale de la même île, lorsqu'il fit enregistrer ses lettres de noblesse au Conseil supérieur de la Martinique, le 5 octobre 1736.

Louis-François de Gannes mourut sans enfants à la Grenade, en son habitation de la Plaine, le 1er mai 1746.

Quant à sa veuve, Louise de Ste-Marthe, elle convola en troisième noccs avec un sieur Alexis Nogues, mais cette troisième aventure ne fut pas heureuse, si l'on en juge par le passage suivant encore inédit d'une lettre adressée par Louis d'Aillebout d'Argenteuil à son frère le chevalier d'Aillebout et datée de la Grenade, le 10 juin 1749 :

"Le chevalier de Falaise (2) n'est point venu me voir pendant son séjour à la Grenade. Il est maître de faire ce qui lui plaira, comme d'avoir resté chez le fils d'un barbier qui est le mari de Mme la veuve Falaise, au lieu de prendre gîte chez son frère (3) ou chez moi. Voilà le résultat des travaux de Falaise. Il s'est tué pour amasser 66,000 francs. Sa femme en tire en reprise 36,000 et la jouissance de 300 autres, et le tout en possession d'un homme sans nom, et le plus ladre bougre qui soit sous la calotte du ciel. Il traite sa femme comme elle mérite et personne ne la plaint" (4).

Madame de Falaise a dû mourir peu après, à la fin de 1751, ou au commencement de 1752. Voici, en effet, ce qu'é-

(1) Ne serait-ce pas plutôt Leneuf de Boisneuf ?

(2) Sans doute Charles-Thomas de Gannes de Falaise qui, en la même année 1747, épousa Angélique Coulon de Villiers.

(3) Simon de Gannes de la Chancellerie.

(4) Manuscrits de la collection Baby (Université de Montréal et Bibliothèque Saint-Sulpice).

crivait Mme Duhaget, née Villejoin, dans une lettre datée de Louisbourg, le 20 mai 1752 : "Je crois que nous aurons mon frère (1) au premier jour, notre commandant luy ayant envoyé sa permission pour venir ranger ses affaires au sujet de ses enfants. Mme de Falaise des Iles étant morte, elle a laissé 10,000 livres d'augmentation" (2).

XI *Michel de Gannes*, né en 1702, probablement au Port-Royal. Nous n'avons pu retrouver son acte de naissance, mais à sa mort, en 1752, il est dit âgé d'environ 51 ans, et il n'y a d'ailleurs de place pour lui qu'en 1702 dans la liste fort serrée des enfants de Louis de Gannes et de Marguerite Leneuf. Il était connu sous le nom de chevalier de Gannes, tandis que son frère plus jeune, Charles-Thomas, était appelé le chevalier de Falaise.

Enseigne au Canada depuis le 13 mai 1719, il fut nommé lieutenant à l'île Royale le 29 mai 1725, en remplacement de Sr Pachot. Mais il ne paraît pas s'être empressé de prendre son poste, car le ministre écrit, le 22 avril 1727, qu'il ne peut permettre au chevalier de Gannes, nommé lieutenant de l'île Royale, de rester en Canada (3).

Le chevalier de Gannes, capitaine à l'île Royale depuis le 8 mai 1730, joua un rôle important, quoique peu glorieux, lors de l'attaque projetée par le gouverneur Duquesnel contre les possessions anglaises en Acadie, en 1744.

Désireux de porter un grand coup aux Anglais, Duquesnel avait envoyé en mai 1744 le capitaine Duvivier qui s'empara de Canso et parvint en septembre jusqu'aux environs de Port Royal. C'est alors que le chevalier de Gannes fut envoyé pour relever Duvivier. Peu après son arrivée, considérant que la saison était trop avancée, qu'il n'y avait guère d'espoir de prendre Port-Royal et surtout qu'il ne fallait pas compter sur le concours des Acadiens, M. de Gannes ordonna à Duvivier de lever le siège et reprit avec ses troupes le chemin de Louisbourg. Le chevalier de Gannes fut sévèrement pris à partie par Duvivier et par d'autres à l'occasion de cette retraite précipitée, et il écrivit plusieurs mé-

(1) Gabriel Rousseau de Villejoin qui avait épousé Anne-Angélique, sœur de Louis-François de Gannes de Falaise.

(2) Manuscrits de la collection Babv.

(3) Correspondance générale, série B., vol. 50, fol. 488.

moires pour se défendre, entre autres celui intitulé : "Observations sur les erreurs de la relation du siège de Port-Royal... faite sur de faux mémoires par le révérend Père Charlevoix" et un autre intitulé "Apoloogie pro domo présentée au ministre par M. de Gannes, le 28 novembre 1744" (1).

Major de place à Louisbourg, le 1er mars 1749, M. de Gannes fut fait chevalier de Saint-Louis en septembre 1746. Le 1er avril 1752, il était nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en remplacement du chevalier de St-Ours, mais il mourut inopinément à Louisbourg, le 23 octobre de la même année, avant d'aller prendre son poste. Voici ce qu'en écrivait dans une lettre à son frère, Charles-Joseph d'Ailleboust, lieutenant de roy à Louisbourg :

"Ce pauvre Deganne est tombé chez M. le comte de Raymond, je ne sçay de quelle maladie, sur les quatre heures, et mourut une heure après, sans avoir dit un mot ny même fait presque un signe de vie ; il est encore chaud ce matin et je croy qu'on ne l'enterrera que demain, crainte de l'enterrer vivant" (2).

M. de Gannes ne fut en effet inhumé que le 25 octobre. L'acte de décès, après avoir noté qu'il fut "surpris d'apoplexie, perdit toute connaissance et paroles, et n'a pu recevoir que l'absolution et l'extrême-onction", ajoute : "on l'a cependant gardé dans cet état depuis le vingt et trois du même mois jusqu'au vingt et cinq au soir qu'on l'a inhumé, ne doutant plus de sa mort" (3).

M. de Gannes épousa à Louisbourg, le 21 novembre 1730, Elizabeth, fille de Gédéon de Catalogne et de Marie-Anne Lemire. Le 10 juillet 1731, le ministre écrivait à M. de Bourville qu'il l'approuvait d'avoir permis le mariage du

(1) Ce dernier mémoire a été reproduit en entier par Henri d'Arles à la fin du 1er volume de son édition d'*Acadie*, par Edouard Richard (p. 412). A ce propos, je noterai en passant que, dans une note du même volume (p. 319), Henri d'Arles a confondu le chevalier de Gannes de 1744 avec son père Louis de Gannes, le héros de Naxoat.

(2) Manuscrits de la collection Baby. Cette lettre, dont nous avons l'original, est nettement datée du 21 octobre 1752. Indiquerait-elle que M. de Gannes est mort le 20 et non le 23 ? Il faut croire plutôt à un lapsus calami de M. d'Ailleboust, car l'acte de décès dit bien que le corps fut gardé du 23 au 25.

(3) Registres de Louisbourg, 25 octobre 1752.

chevalier de Gannes avec Mlle de Catalogne, ce mariage étant approuvé par l'oncle de Gannes (1). Mme de Gannes mourut à Louisbourg et y fut inhumée le 13 août 1750.

De ce mariage sont issus les enfants suivants :

1°.—Marguerite-Élizabeth, baptisée à Louisbourg, le 8 septembre 1731 et qui épousa au même endroit le 30 janvier 1752 (2), messire Louis Brosseau, chevalier, seigneur de la Galernerie et de Lauberterie, alors lieutenant des vaisseaux du roi et second à bord du vaisseau de M. Macarti. M. de la Galernerie, qui était originaire de St-Martin de Taillant, diocèse de Nantes, fut plus tard capitaine des vaisseaux du roi, major de la marine royale à Rochefort et chevalier de St-Louis. Il eut pour enfants :

a/ Louis-Étienne, né à Taillant le 3 août 1758, qui, après avoir été admis à l'École militaire le 22 septembre 1722, devint capitaine au fort royal de la Martinique et chevalier de St-Louis, épousa en 1797 Anne-Camille Acquart et mourut le 28 novembre 1838, laissant un fils, Étienne-Camille qui était, sous Napoléon III, conservateur des hypothèques au Fort de France, à la Martinique.

b/ Sophie, née à Taillant en 1759, qui épousa Pierre-Antoine-Tertulle, vicomte de la Baume-Pluvinel, mort à Quiberon, en 1795.

c/ Michel-Simon, né en 1761.

2°.—Anne-Angélique, baptisée à Louisbourg, le 19 mai 1733 ;

3°.—Michel, baptisé à Louisbourg le 20 avril 1737 et inhumé au même endroit le 27 juin 1738 ;

4°.—Charlotte, baptisée à Louisbourg le 23 juin 1738. Elle apparaît sur la liste des pensions de 1791 comme demeurant à Loches ;

5°.—Julie, baptisée à Louisbourg le 3 mars 1740. Pensionnée en 1791 comme fille d'un ancien major de l'île Royale, elle demeurait à Rochefort chez sa soeur, Mme de la Galernerie ;

(1) François de Gannes, alors lieutenant de roi aux Trois-Rivières.

(2) Après contrat passé le 26 janvier devant Morin et Laborde, notaires royaux.

6°.—Michel, baptisé à Louisbourg, le 20 novembre 1741 ;

7°.—Louise-Josephte, baptisée à Louisbourg, le 17 avril 1744.

AEGIDIUS FAUTEUX

(La fin dans la prochaine livraison)

LES JÉSUITES CANADIENS D'AUJOURD'HUI

Au Canada, on sait quel rôle jouèrent les Jésuites sous le régime français. A partir de 1633, ils sont les grands découvreurs, les grands ambassadeurs de la Nouvelle-France auprès des Sauvages. Leurs martyrs conquièrent la vénération des Canadiens, leurs apôtres sont presque légendaires. D'autres, dans un rôle plus effacé mais non moins civilisateur, ouvrirent en 1635 ce collège de Québec qui devait assurer à la colonie le recrutement du clergé et la formation intellectuelle de ses fils de seigneurs et de ses futurs officiers.

Après la conquête, empêchés par l'autorité civile de recevoir des novices, ils s'éteignirent les uns après les autres. Le Père Casot mourut le dernier, en 1800. C'est Mgr Bourget qui, en 1842, demanda aux Jésuites de France de venir reprendre au Canada l'œuvre de leurs devanciers. Les travaux de prédication les sollicitèrent d'abord et ils débutèrent par ces missions paroissiales où ils sont encore si heureux de se dévouer. Bientôt, ils ouvrirent le collège Sainte-Marie, fondé en 1848 ; puis les missions sauvages des grands lacs, et des travaux qui se multiplient constamment accaparèrent leurs forces.

Aujourd'hui les Jésuites canadiens sont près de cinq cents. Depuis 1907, ils forment une province faisant partie de l'Assistance d'Angleterre. Ils ont plus de trente maisons dont deux noviciats (au Sault-au-Récollet et à Guelph, Ont.), le scholasticat de l'Immaculée-Conception à Montréal, et six collèges : Sainte-Marie et Loyola, à Montréal, les collèges de Saint-Boniface, de Sudbury, d'Edmonton, de Regina. Ils continuent leur apostolat dans les missions sauvages, soit sur les bords du lac Huron, où ils dirigent l'importante école industrielle de Spanish, soit dans le nord de l'Ontario et jusqu'au delà de la rivière Albany (R. P. Adéard Dugré, *La Compagnie de Jésus*, p. 6).

LE CHEMIN DE LA RIVE NORD DU SAINT-LAURENT : QUÉBEC-MONTREAL

En 1706, Pierre Robineau de Bécancour, grand voyer de la Nouvelle-France, reçoit ordre de visiter les trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, afin de faire réparer les chemins défectueux et d'en tracer des nouveaux. Ce qui presse le plus c'est le chemin entre Québec et Montréal. La route fluviale ne suffit plus : elle est trop lente. On décide de l'ouvrir sur la rive nord. Cette rive, en effet, présente moins de difficultés techniques. Elle a, de plus, l'avantage d'être presque entièrement habitée, et le chemin du roi y est déjà ouvert sur d'assez longs parcours. Il ne s'agit que de le compléter.

Le grand voyer ne se met sérieusement à l'ouvrage que dans l'été de 1708. C'est aux portes de Montréal qu'il commence son travail. Au mois d'août, il fait ouvrir une communication directe de la ville avec le bout d'en bas de l'île. Dans l'été de 1710, il ordonne des réparations générales dans le grand chemin entre Portneuf et les Trois-Rivières. Les choses traînent en longueur. En 1713 et en 1722, l'intendant émet des ordonnances, obligeant les habitants des paroisses de Saint-Augustin, de la Pointe-aux-Trembles, de Batiscan, de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine, à faire les chemins et ponts dans leurs paroisses respectives, conformément aux procès-verbaux du grand voyer (1).

Les travaux se poursuivent lentement : en certains endroits il faut changer le tracé primitif et les habitants peu nombreux ne peuvent suffire à la besogne. Tout de même, en 1730, il y a un chemin presque carrossable entre Québec et les Trois-Rivières.

Il faut maintenant réunir les Trois-Rivières à Montréal. C'est la partie la plus difficile de l'ouvrage. En 1727, il n'existe encore que des tronçons de cette route. L'on se rend bien difficilement de Montréal à Saint-Sulpice. Mais, de Saint-Sulpice à la Pointe-du-Lac, tout est à faire. Les travaux préliminaires commencent en 1727, dans les seigneureries de Lavaltrie, de d'Autray et de Lanoraie. Ici, nous

(1) *Edits et Ordonnances*, v. III, pp. 433-440.

sommes en pays encore inhabité ; les bras manquent et l'ouvrage se ressent de la pénurie des ouvriers. Enfin, en 1730, un homme d'énergie s'attelle à la tâche, Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc. Il vient de remplacer comme grand voyer Pierre Robineau de Bécancour. Dès le mois de février 1731, une ordonnance de l'intendant Hocquart enjoint à tous les officiers de milice d'obéir au sieur de Lanoullier qui va s'occuper incessamment du rétablissement des chemins publics dans les trois gouvernements. Lanoullier se met à l'oeuvre au printemps de 1731, et ordonne une réparation générale de tous les ponts sur la rive nord.

A l'automne, l'intendant écrit au ministre que le grand voyer a fait un beau travail durant l'été. "Il a mis en règle, dit-il, tous les habitants pour la réparation et l'entretien des grands chemins, service qui avait été négligé jusqu'à présent, au point qu'ils ne se croyaient presque plus tenus des réparations. Il a encore tracé et fait établir le long du lac Saint-Pierre un chemin qui était projeté depuis plus de trente ans et qui sera dans sa perfection l'été prochain ; ce nouveau chemin qui est sur une hauteur dans les terres et à couvert des inondations, a déjà engagé plusieurs habitants à prendre des concessions de ce côté-là. et il y a lieu de croire que dans peu d'années la communication jusqu'à Montréal sera aussi libre par terre qu'elle l'a été jusqu'à présent par eau" (1). Dans l'été de 1733, Lanoullier fait porter à vingt quatre pieds de largeur le chemin entre Portneuf et la Pointe-du-Lac. Mais c'est surtout dans la partie de ce chemin, comprise entre la Pointe-du-Lac et Maskinongé, qu'il déploie son zèle. Il reste cent quarante-cinq jours à cheval, depuis le neuf de mai jusqu'au premier octobre. -

A l'automne de 1733, le chemin est presque terminé. "Il ne reste plus, écrit Hocquart, pour le mettre en sa perfection, que d'arracher quelques souches dans l'estendue d'environ deux lieues depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à celle de Maskinongé à dix lieues des Trois-Rivières où le lac finit. L'ouvrage aurait été entièrement fait cette année si une partie des habitants de ces quartiers n'eussent été obli-

(1) Archives du Canada, 10 octobre 1732, Corr. gén., v. 58, fol. 243 ; Archives de Québec.

gez de le quitter pour aller ailleurs chercher à subsister, n'ayant pas recueilli en 1732 de quoi vivre jusqu'à la nouvelle récolte. Le Sr Boisclerc s'est rendu cet été sur les lieux et il a fait mettre tout le chemin dans un tel estat que dans quinze jours de travail à trente hommes les voitures y pourront passer librement. Il a continué de faire faire autour du lac sur les différentes rivières des ponts au nombre de dix, depuis quarante jusqu'à soixante pieds de longueur. Il en reste encore trois à faire sur les rivières Maskinongé, du Loup et grand Yamachiche, et un bac à la grande Rivière du Loup. Il montera l'hyver prochain sur les glaces pour faire tirer les bois nécessaires pour leur construction... Celuy (le chemin) qu'il a fait faire sur la hauteur des terres près du lac, a engagé un grand nombre d'habitants de s'y établir. Ils s'empressent à demander des concessions sur le front du chemin ; douze habitants y ont élevé des bâtiments cette année ; les défrichements continuent et plusieurs ont déjà recueilli. Les terres y sont communément bonnes, et il y a tout lieu d'espérer que ce canton de la colonie qui estait comme abandonné, sera bientôt établi dans peu d'années. Vous ne pouviez, Monseigneur, choisir pour ce pays un meilleur grand voyer que le Sr Boisclerc. Il est infatigable dans ses courses ; il met toute sa satisfaction à remplir sa charge avec l'application et l'activité qu'on peut désirer et je ne peux vous marquer assez combien j'en suis content. La colonie se ressent dès aujourd'huy des avantages qu'il y procure et elle en aurait senti de pareils depuis longtemps si ses prédécesseurs avaient exercé leur charge avec le mesme zèle que luy. Il estait temps d'y pourvoir pour remédier à leur négligence et à l'abandon dans lequel estaient tombez l'entretien et l'établissement des chemins publics" (1).

Voilà, certes, un bel éloge de Lanoullier de Boisclerc et il était mérité. Hocquart ajoutait qu'il avait fait payer les frais des courses du grand voyer sur le produit du Domaine, et que le total de ses dépenses se montait à 9421 l. 10d, ce qui suffisait à peine, dit-il, pour son remboursement. Il deman-

(1) Archives du Canada, 14 octobre 1733, Corr. gén., v. 60, p. 65 ; Archives de Québec.

dait au ministre d'accorder à un grand voyer si bien méritant une gratification digne de ses services.

Lanoullier, rendant compte lui-même au ministre des courses qu'il avait faites lui disait : "Ce travail donne une communication par terre depuis Québec jusqu'à Montréal, et le chemin se fait actuellement avec le même cheval en quatre jours. L'utilité en est déjà si connue que les habitants vont commodément par terre les uns chez les autres pour leurs besoins et commerce sans l'embarras et risque où ils se trouvaient auparavant lorsqu'ils étaient obligés de le faire en canot. Je ne crains pas de vous dire, Monseigneur, que l'année prochaine les voitures roulantes iront et viendront de Québec à Montréal" (1). Lanoullier escomptait trop l'avenir. Son grand chemin était loin d'être carrossable. A Maskinongé, il est inondé sur une étendue de plus de trois lieues dans la saison du printemps ; il faut le reporter à une lieue et demi en arrière, dans les terres (2).

Lanoullier perfectionne son oeuvre et, d'année en année, il répare ce qui est défectueux.

"En 1747, il annonce au ministre qu'il est allé en calèche de Québec à Montréal, au mois d'août. "Ce chemin, dit-il, serait praticable pour les voitures s'il y avait des bacqs construits sur les rivières de la Prairie, des Trois-Rivières et de Batiscan parce qu'on peut faire et construire des ponts sur les autres rivières, la plupart étant guavbles et en ayant de construit sur celles de Portneuf et de Chevrotière et devant en faire construire un sur la rivière de Champlain. Je feray tirer sur les neiges cet hiver tous les matériaux nécessaires pour la construction. L'on travaillera le printemps prochain au chemin qui conduit de la rivière de Maskinongé à celle de Berthier. L'espace de terre qui est entre les deux rivières est très bonne et propre à l'agriculture et dès que le chemin sera ouvert il s'y établira beaucoup d'habitants tout le long et de chaque costé, comme il s'en est estably autour du lac" (3).

(1) Archives du Canada, 17 octobre 1733, Corr. gén., v. 60, p. 179 : Archives de Québec.

(2) Archives du Canada, Hocquart au ministre, 11 octobre 1737, Corr. gén., v. 68, p. 14 : Archives de Québec.

(3) Archives du Canada, 4 novembre 1747, Corr. gén., v. 89, p. 163.

Comme on le voit, il reste encore beaucoup à faire, construction des ponts, établissement de bacs sur les grandes rivières, pour rendre la route de Québec à Montréal parfaitement carrossable. Le fleuve est encore la voie de communication la plus facile, quoique la plus longue, et l'on continuera de s'en servir, quitte à prendre la route de terre dans les cas pressants. Tout de même, des voitures de poste circulaient entre Québec et Montréal dans les dernières années du régime français.

Dans son mémoire sur l'état de la Nouvelle-France (1757), Bougainville dit à ce propos :

“On paie les voitures à une seule place sur le pied d'un cheval, à deux sur le pied de deux chevaux, et on les paie à raison de vingt sols par lieue pour un cheval, et on porte les hardes avec des petites charettes, ou en traînes pendant les glaces, qui vont avec un cheval en relais. Ces voitures portent de trois à quatre cents, presque tout le monde voyage en poste, et personne ne la court à franc-étrier” (1).

IVANHOE CARON, P^{TRE}

ACTE DE SEPULTURE DU GOUVERNEUR DE MEZY

L'an 1665, le cinquième de may, entre onze heures du soir et le minuit, est décédé en la communion de N. M. la Ste-Eglise, après avoir reçu le viatique et l'extrême onction, Messire Augustin de Saffray, chevalier, seignr. de Mezy, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute l'estendue de la Nouvelle-France ; et le septiesme ensuivt, après ses obsèques solennellement célébrées par Monseigr. l'Illusme et Révérendme evesque de Petrée, fut porté enterrer au cimetière des pauvres de l'Hostel-Dieu, ainsi qu'il l'avait désiré par son testament (Registre de Notre-Dame de Québec).

(1) Publié dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, pour 1923-24, p. 63.

ACTE DE REMONTRANCE DES SEIGNEURS DE
MONTREAL AU SUJET DES USURPATIONS
DU SIEUR DE BOYVINET

L'an g b i c soixante et quatorze, le vingt deuxième jour de mars, Je Benigne Basset, greffier et Tabellion de la terre et Seigneurie de l'Isle de Montréal, en la Nouvelle France, ay esté mandé par Messire François D'Ollier de Casson, Prestre du Seminaire St. Sulpice de Paris, Supérieur de Messieurs les Prestres & Ecclésiastiques establys aud Montréal, et procureur de Mesire Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers aussy pre Supérieur dud Seminaire en la Maison Seigneuriale dud Montréal, ou estant & parlant a sa personne et en la présence des tesmoins cy après nommez & soubzsignez Il m'a dit qu'il m'avoit envoyé quérir pour luy donner acte en forme des direz et Remontrances qu'il prétend faire aud nom de procureur, et des Seigneurs de ladte Isle et autres lieux de ce pays, pardevant Sa Majté ou Monseigr. Le Comte de frontenac, Gouverneur et Lieutenant genal pr. le Roy en Canada, Isle de terre Acadie & ausd pays de la france Septentrionale, ainsy que lesd seigneurs Adviseront bon estre allencontre de Mr. Gilles de Boisvinet Lieutenant general en la Senes-Chaussée des trois rivières en ce pays de la Nouvelle France, touchant une pretendue Commission, qu'il dit avoir obtenue de Mond. Seigneur le Comte de frontenac pour instruire & faire le procez au sieur de Brussy et deux de ses serviteurs, habitant de l'isle perrot, présentement prisonniers des prisons du Chasteau de Montreau comme prisons emprumtées. Et aussy pour Informer en cette isle contre toutes sortes de Coueurs de bois, au préjudice des deffences a eux faites Laquelle Commission pourroit à l'advenir, porter un grand préjudice ausd seigneurs et a leur Justice qui relève nucment du Conseil Souverain de Québec, Ainsy qu'il n'est apparu par le contrat de donation des Messres de la grande Compagnie dud pays fait au profit desd Seigneurs en datte du dix-septie. decembre g b i c quarante Signé Lamy Secretaire de ladte. Compagnie et Collationnée par Monsieur Daguesseau Corner. du Roy et Mre des reqtes. . . en son hostel ce mars g b i c L x b et enregistree au conseil Souverain de Québec, le

vingtie. sepbr. g b i c soixante et six, et vériffié par Dollier, lettres patentes de Sa Majesté en datte du treisie. février g b i c. quarante quatre Collationne par led Sr. Daguesseau Messieurs les Gouverneurs et Intendant de ce pays et Messieurs dud Conseil Souverain, Ayant tousjours adressé leurs Commissions Judiciaires & l'exécution de leurs arrests et ordonnances aux officiers de la Justice desd Seigneurs, Juges Naturels et Uniques de leurs Jurisdiciales, et particulièrement dans la dernière ordonnance, que Mond. Seigneur le Comte a fait publier en cette isle contre lesd Coureurs de bois, avec mandement & Injonction, aux officiers de cette Justice de tenir la main, a son exécution, a laquelle Ils ont desjà travailler & fait les dilligences & perquisi'ons quexigeoit d'Eux le Ministère de leurs charges ce qui fourniroit des conflits de Jurisdicions, et empescherait que les juges desd Seigneurs, ne püssent pas tenir la main a l'exécution des ordonnances, Se voyant prevenu par un Juge estrange, qui pourroit faire les Informations & Raporter les tesmoings que le Juge des lieux auroit desjà ouys & ainsy trouver des contrariétés, qui ne serviroient qu'à obscurcir la vérité au lieu de l'esclaircir, et qu'il pourroit de la naistre d'autres préjudices ausd seigneurs & a leur jurisdiction., led Sr de Boisvinet, ayant desjà outre passé les bornes de sa commission & informé allencontre du sieur de grandmaison habitant de cette isle, touchant une batterie arrivée dans sa maison, depuis huit ou neuf mois environ. et dont le juge du lieu n'a receu aucune plainte ny par conséquent pri a aucune connoissance., ce qui est Une Usurpation manifesté et un attentat, sur la juridiction desd seigneurs dont & de ce que dessus Mond sieur Dollier, se seroit plaint a Mond Seigneur le Comte et aud conseil Souverain, & se seroit meme opposé à l'exécution de ladte. Commission & auroit Empesché led sieur de Boisvinet de L'Immison de Connoistre des differents particuliers qui arrivent entre les habitants et jurisdiciales desd Seigneurs, s'il n'avoit eu du respect et de la defférence pour mond Seigneur le Comte, et pour ses ordres, d'autant plus que dans la Conjonctive des affaires présentes qui sont entre Monsr le Gouverneur de ce pays et celui de Montréal prisonnier au Chasteau de Québec, Mond Seigneur le Comte, qui se tient sur la Mesfiance, auroit pût

penser que lesd Seigneurs auroient voulu empescher l'effet des ordres du Roy, et les siens, ou ne souffrir par toute la facilité que Mond sieur le Comte cherche a leur faire exécuter, ce qui a retenu Mond Sr. Dollier et a empescher que les officiers desd Seigneurs, ne se soient opposés a tout ce que led sieur de Boisvinet a desjà fait en ladte. Isle, et a ce qu'il y pourroit faire durant le temps de sa Commission, po. rendre leur cause plus modérée. plus favorable & plus agréable a sa majesté, ou a Mond sieur le Comte, vers lesquelles, lesd Seigneurs prétendent Se pourvoir pour le maintient de leur Justice et affin de ne donner aucun sujet de soupçon contre lesd Seigneurs qui ont tousjours esté des sujets les fidèles au Roy et Exact observateurs de ses ordres, dont & de tout ce que dessus Mond Sr. Dollier, m'a demandé et requis acte a luy octroyé, pour servir & valloir ausd Seigneurs en temps & lieu ce que de raison ce fut fait, passé, requis & octroyé en ladte. Maison Seigneuriale, les jour & an que dessus, en présences du Sieur Jean Gervaise, et Louis Couret habitans de ladte. isle tesmoings y demeurant et soubzignez avec Mond Sr. Dollier.

Francois Dollier,
Sr. Jean Gervaise,
L. Couret,
BASSET, greffier (1)

QUESTIONS

“La guerre est le tombeau des Montcalm”, voilà une phrase que je rencontre dans presque tous les auteurs qui ont traité de la vie de l'illustre vaincu des Plaines d'Abraham. Qui a le premier écrit cette phrase qui est devenue un aphorisme ?

G. C. B.

Bougainville dit que l'abbé Picquet avait à la Présentation, comme second, un prêtre du nom de Ferlet. Mgr Tanguay ne semble pas mentionner ce prêtre. Était-il Français ou Canadien ? Où est-il mort ?

Det.

(1) Archives Judiciaires de Montréal.

LETTRE DU MINISTRE A L'INTENDANT BIGOT

A Villes, le 26 janv. 1759.

Je repons, Mr, a votre lettre du 1er juin de l'année dernière.

J'ai rendu compte au Roi des discussions qui se sont élevées entre le Directeur du Domaine en Canada, les Jésuites, l'Hôtel-Dieu de Québec et quelques particuliers, au sujet des cens et rentes qu'ils percevaient depuis plusieurs années dans la censive de Québec. Et Sa Majesté a approuvé le jugement que vous avés rendu le 15 mai de l'année dernière.

Il étoit, en effet, intéressant de faire cesser le désordre qui régnoit dans cette censive, non seulement pour empêcher la perception d'un droit injustement exigé puisqu'il n'appartient qu'au Roi, mais encore pour mettre le Directeur du Domaine en état de faire payer les arrérages des cens et rentes échus et les autres droits seigneuriaux à chaque mutation. Ce sera dorénavant au Directeur à veiller à ce que les terrains qui ont fait le sujet de la contestation ne sortent plus de la censive de Sa Majesté après que les Detempteurs auront fait enregistrer leurs titres d'acquisition au Papier terrier.

La restitution que vous avés ordonnée par ce jugement des différentes sommes perçues par les prétendus Seigneurs est également juste et le Roi a approuvé que vous leur ayés accordé un délai de 18 mois pour y satisfaire ; mais j'ai remarqué que vous avés distingué dans cette disposition les droits perçus par les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu d'avec ceux payés aux Pauvres de l'hôpital. Cette distinction que vous avés adoptée dans vôtre jugement est une question sur laquelle je vous prie de me marquer quel en est le titre ; il paroît, en effet, singulier que les Religieuses possèdent des biens indépendants de l'Hôtel-Dieu même je suis bien aise d'être instruit de ce qui en est ; et j'ai besoin de ces éclaircissements pour pouvoir proposer au Roy de faire à ces Religieuses la remise des sommes à la restitution desquelles elles ont été condamnées. Au reste elles m'ont fait demander encore le rétablissement des salles de leur hôpital et un fonds de 30 m. pour amortir des dettes dont elles représentent que les intérêts les consomment ; il est question de véri-

fier si elles sont en état de contribuer au premier objet et vous pensés bien que dans les circonstances présentes il n'est pas possible de leur faire l'avance des 30 m. l. qu'elles demandent. Cependant sur les représentations qui ont été faites en leur faveur, le Roi a bien voulu leur continuer cette année la gratification de 1000 l. qui leur avait été accordée l'année dernière ainsi que celle de 800 l. aux Religieuses hospitalières de Montréal. Elles seront employées dans l'État du Roy.
Je suis, M., entièrement à vous (1).

LA LETTRE D'UN HEROS CHRETIEN

Mon R. Père,

Le jour même que vous partites de Trois-Rivières, je fus pris sur les trois heures du soir par quatre Iroquois d'en bas. La cause pour laquelle je ne me fis pas tuer, à mon malheur, c'est que je craignais de n'être pas en bon état. Mon Père, si je pouvais avoir le bonheur de me confesser, si vous veniez ici, je crois que l'on ne vous ferait aucun mal ; et je crois que je m'en retournerais quand et vous, si vous pouviez venir ici. Je vous prie d'avoir pitié de ma pauvre mère, bien affligée. Vous savez, mon Père, l'amour qu'elle a pour moi. J'ai su par un Français, qui a été pris aux Trois-Rivières. le premier jour d'août, qu'elle se porte bien et qu'elle se console dans la pensée que je me retrouverai auprès de vous. Nous sommes trois Français qui avons la vie. Je me recommande à vos bonnes prières, particulièrement au Saint Sacrifice de la messe. Je vous prie, mon Père, de dire une messe pour moi. Je vous prie de faire mes baisemains à ma pauvre mère et la consoler, s'il vous plaît.

Mon Père, je vous prie de bénir la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé dans un calumet, pour amende honorable à la majesté de Dieu que j'ai offensé ; l'autre a un pouce coupé, mais ne le dites pas à ma pauvre mère.

Mon Père, je vous prie de m'honorer d'un petit mot de votre main, et me dire si vous viendrez avant l'hiver.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

FRANCOIS HERTEL (2)

(1) Archives de la province de Québec.

(2) *Relations des Jésuites*, 1660-1661. Cette lettre est signée par le jeune Hertel amené en captivité à Agnié par les Iroquois en 1661. Ferite sur une feuille d'écorce, elle était à l'adresse du Père LeMoine, alors à Onnontagué.

RÉPONSE

Ce qu'était le "wampum" (VI, p. 304)—Les *colliers* et les *branches de porcelaine* étaient un agent universel en usage de tout temps chez les Sauvages dans presque toute l'Amérique. Ils les employaient comme monnaie dans les transactions commerciales, comme ornement et parure dans les fêtes, comme annales pour l'histoire, comme gage et sanction dans les traités, comme satisfaction dans la réparation d'une injure ou d'un crime.

Les grains qui les composaient et qui portaient bien improprement le nom de *porcelaine*, provenaient de certains coquillages marins connus sous différents noms. On les a appelés *vignols*, *escargot de mer*, *concha venera*, et chez les Italiens *porcella*. C'est de ce nom, dit le P. Lafiteau (t. 2, p. 200), qu'on a fait *porcelaine*.

Les Sauvages les brisaient en morceaux, et en les frottant sur des pierres, ils leur donnaient la forme de petits cylindres aplatis ou allongés. On en trouvait de blancs et de violets ; ceux-ci étaient les plus estimés. Les Sauvages les perçaient par l'axe du cylindre, et les enfilaient sur des lanières de cuir. Dans cet état, on les appelait *Branches de porcelaine*. Les *colliers*, sous la forme d'une ceinture de deux pieds de long environ, étaient composés de plusieurs branches, dont les grains étaient liés entre eux comme dans un tissu, et disposés avec art, de telle sorte que le mélange des couleurs produisait des dessins variés. Les colliers ordinaires avaient 12 rangs de 180 grains chacun. Les Sauvages en faisaient des ceintures, des bracelets, des pendants d'oreille, et quelquefois des plaques qu'ils suspendaient sur la poitrine et sur le dos (Sagard).

Les grains ainsi travaillés recevaient généralement le nom de *Wampum*. Les coquillages se tiraient surtout des côtes de la Nouvelle-Angleterre et de la Virginie.

Les Andastoes étaient célèbres pour ce genre de commerce. Champlain mentionne cette spécialité dans sa carte.

On en recueillait aussi beaucoup sur les côtes de Long-Island. Les Hollandais, habitants de ces parages, se livraient à cette spéculation. Van Tienhoven la présentait à ses compatriotes en 1650, comme un motif pour eux de ve-

nir coloniser ces rivages dont elle était, dit-il, la richesse. On voit en effet que jusqu'en 1673, il y avait peu de monnaie en circulation, même parmi les colons hollandais. Six grains de Wampum blanc, et trois noirs valaient 2 sols. En 1683, le maître d'école de Flutsburg recevait encore son traitement dans cette monnaie.

Jacques Cartier, qui précéda Champlain de plus d'un demi-siècle sur les rives du St-Laurent, fut curieux de connaître comment les peuples de ces contrées, qui paraissaient si peu développés sous le rapport des arts, pouvaient se procurer cet ornement, à qui il donne le nom d'*Esurgny* et quelquefois d'*Esurguy*. "C'est leur richesse, dit-il, et la chose qu'ils estiment être la plus précieuse, comme nous faisons de l'or." (IIIe Voy. C. I.)

Il recueillit la tradition, et voici ce qu'il raconte de cette pêche merveilleuse : "Quand un homme a desservi la mort, ou qu'ils ont pris aucun ennemi à la guerre, ils le tuent, puis l'incisent sur les cuisses et par les jambes, bras et épaules à grandes taillades ; puis, ès-lieux où est le dit *Esurgui* avalent le dit corps au fond de l'eau, et le laissent 10 ou 12 heures, puis le retirent à mort, et trouvent dedans les dites taillades et incisions les dits cornibots, desquels ils font des pastes nostres, et de ce usent comme nous faisons d'or et d'argent, et le tiennent la plus précieuse chose du monde." (IIIe Voy. C. VII.)

On est tenté de regarder cette histoire comme fabuleuse. Peut-être les Sauvages auront-ils voulu abuser de la crédulité d'un étranger, ou cacher leur secret, en lui racontant cette pêche étrange. C'est sur son autorité que beaucoup d'autres historiens ont adopté le même récit sans nouvelle recherche. Cependant quand Lescarbot publia son *Histoire de la Nouvelle-France*, en 1609, cette pêche ne se faisait plus dans le St-Laurent, et les peuples de la contrée n'avaient plus ces coquillages. "Peut-être, ajoute Lescarbot, ils en avaient perdu le métier ; car ils se servent fort de Ma-tachiaz (grains de rassade) qu'on leur porte de France." (R. P. Martin, *Missions de la Nouvelle-France*, p. 301).

UN EXPLOIT DE M. DE SAINT-OURS

Dans les *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères*, nous trouvons, à la date du 21 octobre 1757, une lettre du Père XXX, missionnaire chez les Abénaquis. Ce Père XXX c'est, à n'en pas douter, le Père Roubaud. On comprend qu'à la date de publication des *Lettres édifiantes et curieuses*, les Pères Jésuites avaient d'excellentes raisons de ne pas nommer le Père Roubaud.

Le Père Roubaud qui se trouvait au fort Carillon dans l'été de 1757 raconte un exploit accompli par un officier canadien du nom de *Saintout*.

“J'appris chez M. de Montcalm, dit-il, la belle défense qu'avait faite, quelques jours auparavant, un officier canadien, nommé M. de Saintout ; il avait été envoyé à la découverte sur le lac Saint-Sacrement, lui onzième, dans un seul canot d'écorce. En doublant une langue de terre, il fut surpris par deux berges anglaises, qui, cachées en embuscade, l'attaquèrent brusquement. La partie n'était pas égale. Une seule décharge faite à propos sur le canot, aurait décidé de la victoire ou de la vie des Français. M. de Saintout, en homme sage, gagna à la hâte une île que formait dans le lac un rocher escarpé. Il fut vivement poursuivi par les ennemis. Mais il suspendit bientôt leur ardeur par une décharge qu'il fit faire sur eux avec autant de prudence que de bonheur. Les ennemis, déconcertés pour quelques moments, revinrent bientôt à la charge ; mais ils furent de nouveau si bien reçus, qu'ils prirent le parti de débarquer sur la grève, qui était à la portée du fusil. Le combat recommença avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant, mais avec un succès toujours égal pour nous. M. de Saintout s'apercevant que les ennemis n'étaient pas d'humeur à le venir attaquer dans son poste, et qu'il ne pouvait aller à eux sans risquer de voir son canot couler bas, pensa à la retraite. Il la fit en homme d'esprit, comme il s'était défendu en homme de coeur. Il s'embarqua en présence des Anglais, qui, n'osant le poursuivre, se contentèrent de faire sur lui un feu continu. Nous eûmes dans cette rencontre trois blessés, mais légèrement ; M. de Saintout était du nombre. M. de Grosbois, cadet dans les trou-

pes de la colonie, fut tué sur la place. Les ennemis de leur aveu, étaient sortis de leur fort trente-sept ; dix-sept seulement y rentrèrent. De pareils coups surprennent en Europe ; mais ici la valeur des Canadiens les a si souvent multipliés, qu'on serait étonné de ne les voir pas renouvelés plus d'une fois dans le cours d'une campagne."

Le Père Roubaud parle ici de M. de Saint-Ours. Il écrit *Saintout* parce qu'on prononçait alors *Saint-Our*.

François-Xavier de Saint-Ours se distingua pendant toute cette campagne. Rendant compte de la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, M. de Montcalm écrivait au gouverneur de Vaudreuil : "M. de Raymond avait l'honneur de commander les troupes de la colonie ; je ne saurais trop me louer de lui, de MM. de Saint-Ours, de Lanaudière, de Gaspé."

QUESTIONS

Bibaud dit dans ses *Tablettes historiques canadiennes* qu'en 1691 cent cinquante mariniers basques immigrèrent à Québec. Ce fait est-il certain ? Dans l'affirmative, a-t-on quelque part au Canada la liste de ces mariniers basques ?

BASQUE

Quel est homme politique américain qui, il y a une quarantaine d'années, eut l'amabilité de qualifier les Canadiens-français de certains états des États-Unis de "Chinese of the Eastern States" ? Où ces paroles offensantes furent-elles prononcées ?

CANADO

Je vois dans une lettre du fameux Lamothe Cadillac qu'il demandait à être remplacé comme commandant de Détroit par son fils. Que devint le fils de Lamothe Cadillac ? Il a dû laisser des descendants puisqu'il y a une cinquantaine d'années, une dame Grégoire, je crois, se prétendant descendante et héritière de Lamothe Cadillac réclamait une indemnité du gouvernement des États-Unis.

DET.

UNE LETTRE DE CARILLON

De Carillon le 28 juillet 1798

Mon très cher père et chère mère,

Comme je part dans le moment pour aller au fort George je laise la présente icit avec la permission du pauvre Baptiste de s'en retourner signé de Monsr. de Montcalm je crain de ne le point revoir il n'aura pas peut estre point la patience de mattendre à mon retour pour que j'ay le plaisir de le voir encore une fois ; j'espère cher père que vous voudrés bien me conserver votre amitié qui m'est si chère et vouloir prendre toujours mes petits intérêt je ne crois point pouvoir vous voir d'une couple d'année si vous avés besoin que je vous envoie de l'argent pour l'avancement de mes terres je vous en envoyré si encore vous trouviés à faire un échange pour une au bord de l'eau je vous envoie également l'argent qu'il faudra pour le surplus du retour j'ai toujours idé de m'approcher de vous vous mêtes trop cher. C'est ce que je vous prie d'estre persuadés comme de me croire avec respect.

Votre très humble et obéissant sr

Mon très cher père et chère mère,

LEBERT LAFORCE

J'embrasse tout mes frères et soeurs parents et amis je ne vous fait point de détail du combat que nous avons eu le 8 de ce mois avec les Anglais l'on a jamais veu rien de pareil. Baptiste vous le contera.

Je prie mon oncle et ma tante Jean Martin de recevoir mes respects et prie ma tante de prier Dieu pour ma conservation.

* * *

L'adresse de cette lettre porte : "A Monsieur Baptiste Desjardins, en sa maison à Camouraska."

Lebert-Laforce, l'auteur de la lettre, se nommait Pierre Lebert Pepin-Laforce et était né à Laprairie le 12 mars 1725, du mariage de Pierre Pepin Laforce et de Michelle Lebert. Il avait épousé une fille de J.-B. Roy dit Desjardins (23 novembre 1751). Il était donc le gendre de Baptiste Desjardins à qui il écrivait le 29 juillet 1758.

J. LAVOIE

LES PREMIERS JÉSUITES DE LA NOUVELLE MISSION DU CANADA

De passage à Rome, le 2 juillet 1841, l'évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, de sainte mémoire, avait adressé au R. P. Général de la Compagnie de Jésus, un appel pressant, pour demander le retour des Jésuites au Canada. "Tout les rappelle, disait-il, dans cette contrée qui n'a jamais cessé de vénérer leur mémoire et qui est encore couverte de monuments précieux, qui attestent leur courage intrépide..."

Le R. P. Roothaan, général de la Compagnie, répondit à cette éloquente invitation, en nommant le Père Chazelle, alors à Rome, supérieur de la nouvelle mission, et en chargeant le Père Provincial de Paris de lui adjoindre des compagnons. Six prêtres et trois frères coadjuteurs furent désignés : de la province de Paris, le R. P. Chazelle, supérieur de la mission, le Père Félix Martin, le Père Paul Luiset, le Père Dominique du Ranquet, le Père Joseph Hanipaux et le Frère Joseph Jenneaux ; de la province de Turin, le Père Rémi Tellier et le Frère Pierre Tupin ; de la province de Lyon, le Frère Emmanuel Brenans.

Les pionniers du Christ s'embarquèrent, le 24 avril 1842. Débarqués à New-York, le 26 mai 1842, ils remontaient aussitôt l'Hudson, traversaient le lac Champlain, sillonné jadis par les légers canots d'écorce des anciens missionnaires, leurs frères, et arrivaient par le train de New-York à Laprairie, le 31 mai. En face d'eux s'étendait cette illustre Ville-Marie, où le Père Vimont avait jadis célébré la première messe, sur le berceau de laquelle les Jésuites avaient veillé, où ils étaient revenus s'établir en 1692 et où le dernier survivant de l'ancienne Compagnie à Montréal, le Père Bernard Well, s'était éteint en 1791. Ils traversèrent en hâte le Saint-Laurent et atteignirent la ville le même jour. Mgr Bourget, en tournée pastorale, avait laissé ses ordres. Aussi la charité épiait l'arrivée des nouveaux venus. M. le chanoine Paré les reçut au quai et les conduisit au palais épiscopal, où M. le grand-vicaire Hudon les accueillit avec grande cordialité.

Le lendemain, ils se rendirent à Sainte-Marie de Monnoir, auprès de Mgr Bourget. Celui-ci les reçut, à son tour,

avec toute la bonté de son coeur, les bénit, et comme on se trouvait en plein jubilé, les envoya à la moisson des âmes. Ils moissonnèrent sans relâche, prêchant retraites sur retraites jusqu'à la fin du jubilé. Au mois de juillet 1842, Mgr Bourget voyant les nouveaux missionnaires sans demeure à eux, les installa temporairement à la cure de Laprairie, dont le dernier curé, M. Power, venait d'être appelé à l'évêché de Toronto.

Dès le 15 janvier 1843, fête du saint Nom de Jésus, Mgr Bourget voulut rétablir solennellement la Compagnie de Jésus au Canada. Il procéda lui-même à cette restauration dans sa cathédrale Saint-Jacques, détruite depuis par un incendie, le 8 juillet 1852. Après le chant du *Veni Creator*, qui précéda la grand'messe célébrée par le Père Félix Martin, Mgr souhaita la bienvenue aux successeurs des anciens missionnaires et martyrs de l'ancienne Compagnie sur un sol fécondé par les sueurs et le sang de leurs glorieux ancêtres. Le Père Luiset prêcha ensuite sur la fête du jour avec l'accent apostolique des Lejeune et des Ragueneau" (R. P. Armand Chossegros, *Histoire du noviciat de la Compagnie de Jésus au Canada*, p. 5).

QUESTIONS

Quelles étaient les attributions du procureur fiscal sous le régime français ?

Loi

Bibaud dit du docteur J.-B. Meilleur qu'il descendait d'un capitaine au régiment de Carignan qui s'établit à la Rivière-des-Prairies et dont la fille épousa le docteur ou chirurgien militaire De Bonne. Quel était ce capitaine au régiment de Carignan, premier ancêtre canadien de M. Meilleur ?

J. B. C.

Que devint M. Thisbé de Belcour après la chute de Québec ? On voit un Thisbé de Belcour suivre M. de Bougainville dans les voyages qui le rendirent célèbre. Est-ce notre officier de 1759 ?

X. X. X.

LES PREMIERS JOURNAUX DE L'AMÉRIQUE
DU NORD. 1690-1799

D'un article paru dans le *Dearborn Independent*, à la date du 22 novembre 1924, ainsi que de la collection du *Bulletin des Recherches Historiques* et de l'ouvrage de M. F.-J. Audet: *Canadian historical dates*, nous formons cette liste des premiers journaux parus aux États-Unis et en Canada, au 17^e et au 18^e siècles.

Tout probablement, le premier journal publié dans l'Amérique du Nord est celui qui porta le titre suivant: *Public Occurrences both Foreign and Domestick*.

Imprimé à Boston le jeudi, 5 septembre 1690, par Richard Pierce, il était édité par Benjamin Harris, libraire, de Londres, qui fit un bref séjour dans les colonies anglaises. La vie de cet aîné fut brève. Dès le premier numéro il fut "déclaré contraire à la loi" par les autorités législatives de la Nouvelle-Angleterre. De plus, on défendit, par la même occasion, de ne publier "aucun papier" sans en avoir, auparavant, obtenu la permission.

Quatorze ans plus tard, le 17 avril 1704, un écossais, John Campbell, libraire et maître de poste de Boston, édita le *Boston News letter*. Imprimé par B. Green, ce journal parut jusqu'au mois de mars 1776. Vinrent ensuite :

La Boston Gazette, qui exista jusqu'en 1741.

The American Weekly Mercury fondé en Pensylvanie, en 1719, par Andrew Bradford

The New England Courant, fondé en 1721 par James Franklin. Premier journal "jaune" d'Amérique, les Puritains l'attaquèrent avec violence et qualifièrent ses rédacteurs de *Hell fire club*. La suppression du journal ayant été décrétée, James Franklin passa son journal à Benjamin qui n'était alors qu'apprenti imprimeur.

The New York Gazette, fondée le 16 octobre 1725 par William Bradford

The New England Weekly Journal, 1727.

The Universal Instructor in all Arts and Sciences and Pennsylvania Gazette, fondée en 1728 par Samuel Keimer. Après 40 numéros, ce journal passa à Benjamin Franklin.

Celui-ci cessa de le diriger en 1766, mais il reçut de David Hall, pendant quelques années, une somme annuelle de \$5,000, pour sa part de bénéfices.

Le *New-York Weekly Journal*, fondé en 1733 par John Peter Zenger, est le deuxième journal publié à New-York. Il critiqua si violemment le gouvernement local que son éditeur fut arrêté.

The Boston Weekly Post-Royal date de 1734.

The Boston Evening Post, fondé en 1735 parut jusqu'en 1775.

The Independent Advertiser, 1748.

The Pennsylvania Packet and Daily Advertiser, fondé vers 1737, fut d'abord semi-hebdomadaire, mais, à partir du 21 septembre 1784, il devint le premier quotidien publié en Amérique.

The Halifax Gazette, fondée dans la Nouvelle-Écosse le 23 mars 1752, par John Bushwell réclame l'honneur d'être le premier journal canadien (*B. R. H.*, VI, 213).

La *Gazette de Québec* fut fondée le 21 juin 1764, par William Brown. Elle vécut jusqu'en 1874.

The Boston Chronicle, fondé en 1767.

The Nova Scotia Gazette, fondé en 1768.

The Essex Gazette, fondé en 1768.

The Massachusetts Spy, fondé en 1770.

La *Gazette littéraire pour la ville et le district de Montréal*, fondée le 3 juin 1778, par Fleury Mesplets.

Royal St-John Gazette and Nova Scotia Intelligencer, 17 déc 1783 (Audet).

The Royal Gazette and New Brunswick Advertiser date du 11 octobre 1785 (Audet).

The Kentucky Gazette, fondée le 11 août 1787, est le premier journal publié à l'ouest des Alléghanies.

Le *Courrier de Québec* ou *Héraut Français*, fondé à Québec en 1788 par James Tanswell, est le premier journal exclusivement de langue française publié à Québec. Il n'eut que deux numéros (*Bulletin des Recherches Historiques*, III, 153).

The Royal Gazette of Charlottetown, 1791 (Audet).

The Upper Canada Gazette or American Oracle, Newark, 18 avril 1793 (Audet). E.-Z. MASSICOTTE

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA-FRANÇAIS

Dans le *Monde Illustré*, publié à Montréal de 1884 à 1908, on trouvera les études suivantes :

L'ancienne église des Récollets à Montréal (Vol. 1er, 1884-1885, p. 212).

Feux-follets (Vol. 1er, 1884-1885, p. 351).

Mgr Ignace Bourget (Vol. 2e, 1885-1886, p. 43).

Quelques noms canadiens, par Benjamin Sulte (Vol. 2e, 1885-1886, p. 379).

Les beignets de Sainte-Rose, par Léon Leduc (Vol. 3e, 1886-1887, p. 131).

Les vieilles églises de Montréal (Vol. 3e, 1886-1887, p. 164).

Le vieux français, par Benjamin Sulte (Vol. 3e, 1886-1887, p. 328).

La fête nationale, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 59).

L'idée de Cartier, par Stanislas Côté (Vol. 4e, 1887-1888, p. 147).

Le portrait de Champlain, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 155).

Crisassy, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 171).

Parrain et filleuls, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 195).

L'honorable J.-B. Rolland, par Stanislas Côté (Vol. 4e, 1887-1888, p. 203).

Le docteur Chénier (Vol. 4e, 1887-1888, p. 209).

Bonaventure Viger (Vol. 4e, 1887-1888, p. 209).

Les ruines de Saint-Benoît (Vol. 4e, 1887-1888, p. 209).

Thomas de Crisasy, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 218).

L'honorable Louis-Adélarde Senécal (Vol. 4e, 1887-1888, p. 197).

J.-A.-N. Provencher, par Léon Leduc (Vol. 4e, 1887-1888, p. 221).

Benjamin Sulte, par Léon Ledieu (Vol. 4e, 1887-1888, p. 237).

Une ceinture des Hurons à Lorette, par Lucien Merlet (Vol. 4e, 1887-1888, p. 251).

L'honorable F.-X.-A. Trudel (Vol. 4e, 1887-1888, p. 253).

Antoine de Crisasy, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 259).

Le docteur Emery-Coderre, par L.-A. Fortier (Vol. 4e, 1887-1888, p. 277).

Le poste à Pataud, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 291).

Niagara, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, pp. 307, 323, 339).

L'église Sainte-Anne à Détroit (Vol. 4e, 1887-1888, p. 310).

Raymond des Bergères, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, pp. 358, 371).

Piastre, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 366).

Honneur aux explorateurs géographiques, Cavalier de La Salle (Vol. 4e, 1887-1888, p. 379).

Nicolas des Bergères, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 387).

L'ordre de Malte en Amérique, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. 4e, 1887-1888, p. 397).

Le dernier des Bergères, par Benjamin Sulte (Vol. 4e, 1887-1888, p. 406).

Le théâtre Hayes, par Varaine (Vol. 5e, 1888-1889, p. 3).

Une épave de 1763 : les îles Saint-Pierre et Miquelon, par J.-Edmond Roy (Vol. 5e, 1888-1889, p. 11).

Le chevalier d'Iberville, par Stanislas Côté (Vol. 5e, 1888-1889, p. 13).

Une histoire de loup-garou, par Eugène Dick (Vol. 5e, 1888-1889, p. 29).

Le manoir Deschambault (Vol. 5e, 1888-1889, p. 53).

La femme canadienne, par Ulric Barthe (Vol. 5e, 1888-1889, p. 61).

Vieux papiers, par Benjamin Sulte (Vol. 5e, 1888-1889, p. 83).

La dernière lettre de Montcalm (Vol. 5e, 1888-1889, p. 90).

La bataille de Sainte-Foy, par Rémi Tremblay (Vol. 5e, 1888-1889, p. 122).

L'abbé Thomas Moreau, par l'abbé Panneton (Vol. 5e, 1888-1889, pp. 125, 133).

Leçons d'histoire, par Benjamin Sulte (Vol. 5e, 1888-1889, p. 139).

La flotte d'Anville (Vol. 5e, 1888-1889, p. 194).

Pierre Bédard et ses deux fils, par Paul Durand (Vol. 5e, 1888-1889, p. 195).

La langue française au Canada, par L. Gougeon (Vol. 5e, 1888-1889, pp. 227, 235).

Noël d'autrefois (Vol. 5e, 1888-1889, p. 267).

L'abbé Désilets, par l'abbé J.-E. Panneton (Vol. 5e, 1888-1889, pp. 349, 358, 366, 374).

Un cahier de chansons, par E.-Z. Massicotte (Vol. 5e, 1888-1889, p. 411).

A propos d'un cahier de chansons, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 19).

Chansons canadiennes, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 166).

Franklin à Montréal, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 182).

Après la guerre, par Charles Aneau (Vol. 6e, 1889-1890, p. 203).

Montréal: chronique du feu, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, pp. 258, 270).

Anne de Callière, par Benjamin Sulte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 259).

Cavelier de La Salle (Vol. 6e, 1889-1890, p. 261).

Les gouverneurs de Montréal, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 275).

Une statue à Maisonneuve, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 341).

La noblesse de Montréal en 1767, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 379).

François-Xavier Garneau, par E.-Z. Massicotte (Vol. 6e, 1889-1890, p. 412).

Un souvenir du passé, par Ed. Aubé (Vol. 7e, 1890, 1891, p. 22).

Un Congréganiste, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 35).

Un bouquin, par E.-Z. Massicotte (Vol. 7e, 1890, 1891, p. 71).

Le Canada après la Conquête, par Pierre Bédard (Vol. 7e, 1890-1891, p. 115).

Le naufrage du *Chameau*, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 115).

Reiffensteyn, par Benjamin Sulte (Vol. 7e, 1890-1891, p. 131).

A propos de chansons, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 134).

1814, par Benjamin Sulte (Vol. 7e, 1890-1891, p. 147).

Rimouski, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 211).

Rien que deux livres, par E.-Z. Massicotte (Vol. 7e, 1890-1891, p. 245).

Desinit in piscem, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 259).

L'abbé Ferland, par E.-Z. Massicotte (Vol. 7e, 1890-1891, p. 279).

Le lieu de sépulture des évêques de Québec, par Pierre-Georges Roy, (Vol. 7e, 1890-1891, p. 294).

Le premier parlement canadien, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 307).

Le bonnet rouge, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 403).

O Canada, mon pays, mes amours, par Eugène Renault (Vol. 7e, 1890-1891, p. 495).

Le monument des Patriotes de 1837-1838, par G. A. Dumont (Vol. 7e, 1890-1891, p. 510).

Bribes du passé, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 527).

Michel Bibaud, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 545).

Les humbles de notre histoire, par J.-Edmond Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 547).

A propos d'exécutions, par Éd. Aubé (Vol. 7e, 1890-1891, p. 575).

Le testament de Haldimand, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 578).

Abraham Martin dit l'Écossais, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 623).

Vieilles gazettes, par Éd. Aubé (Vol. 7e, 1890-1891, p. 626).

F.-X. Prieur, par P. Colonnier (Vol. 7e, 1890-1891, p. 654).

Calixa Lavallée (Vol. 7e, 1890-1891, p. 655).

Les Français demeurés à Québec en 1629, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 671).

L'abbé Laverdière (Vol. 7e, 1890-1891, p. 675).

Sault-au-Récollet, par J.-P. Vébert (Vol. 7e, 1890-1891, p. 751).

Le premier historien de la Nouvelle-France, Marc Les-carbot, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 754).

Les hommes de 1837-38 ; François-Maurice Lepailleur, par Jules Saint-Elme (Vol. 7e, 1890-1891, p. 770).

Choses du passé : chronique du feu, par É.-Z. Massicotte (Vol. 7e, 1890-1891, p. 801).

La France et le Canada, par Pierre-Georges Roy (Vol. 7e, 1890-1891, p. 815).

Un de nos héros de 1812, par Eugène Renault (Vol. 8e, 1891-1892, p. 4).

Sault-au-Récollet, par J.-P. Vébert (Vol. 8e, 1891-1892, pp. 55, 339).

Les frasques d'Esther Brandeau, par É.-Z. Massicotte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 67).

Une adresse des magistrats de Montréal en 1837, par Pierre-Georges Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 69).

Sir Antoine-Aimé Dorion (Vol. 8e, 1891-1892, p. 99).

Sir John-A. MacDonald, par G.-A. Marsan (Vol. 8e, 1891-1892, p. 102).

A propos de Paris, par Pierre-Georges Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 119).

La langue micmaque, par Pierre-Georges Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 186).

Anciennes églises paroissiales de Montréal, par G. A. Dumont (Vol. 8e, 1891-1892, pp. 196, 215).

La mort de Chénier, par Pamphile LeMay (Vol. 8e, 1891-1892, p. 214).

Princeville, par Chs.-A. Gauvreau (Vol. 8e, 1891-1892, p. 227).

Rocamadour, par J.-Edmond Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 230).

L'église Notre-Dame de Montréal, par G.-A. Dumont (Vol. 8e, 1891-1892, pp. 246-260-278-294).

Lachine et son fondateur (Vol. 8e, 1891-1892, p. 259).

Princeville, par l'abbé Baillargeon (Vol. 8e, 1891-1892, p. 276).

Saint-André d'Argenteuil, par Jules Saint-Elme (Vol. 8e, 1891-1892, p. 340).

Mathurin Langevin-Lacroix, par G.-A. Dumont (Vol. 8e, 1891-1892, pp. 358, 374, 388).

Une relique du vieux temps, par Germain Beaulieu (Vol. 8e, 1891-1892, p. 391).

Trois types originaux, les Gogy, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 418).

Un épisode de 1837 ; un banquet à Papineau, par Pierre-Georges Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 439).

Francis Maseres, procureur-général à Québec de 1766 à 1769, par Philéas Gagnon (Vol. 8e, 1891-1892, p. 454).

Les vieux airs de Noël, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 546).

Curieux pari, par Pierre-Georges Roy (Vol. 8e, 1891-1892, p. 551).

Depuis cinquante ans, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 614).

Alphonse Lusignan, par E.-Z. Massicotte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 618).

Les cimetières de Montréal, par G.-A. Dumont (Vol. 8e, 1891-1892, pp. 715, 731, 744, 814, vol. 9e, 1892-1893, p. 68).

Chansons, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 758).

Marins et soldats, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. 8e, 1891-1892, p. 774).

L'abbé Léon Provancher, par Germain Beaulieu (Vol. 8e, 1891-1892, p. 794).

Le juif errant, par Benjamin Sulte (Vol. 8e, 1891-1892, p. 822).

Les encans, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 14).

Une élection à Québec en 1792, par Pierre-Georges Roy (Vol. 9e, 1892-1893, p. 33).

Le comte de Grignan, par Pierre-Georges Roy (Vol. 9e, 1892-1893, p. 40).

Le sucre d'érable, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 50).

Le cocher canadien, par Pierre-Georges Roy (Vol. 9e, 1892-1893, p. 51).

Deux grands noms, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 63).

Fondation de la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, par J.-P. Vébert (Vol. 9e, 1892-1893, p. 75).

La banlieue de Paris, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 96).

La terre paternelle, par Patrice Lacombe (Vol. 9e, 1892-1893, pp. 122, 134, 158, 170, 182, 194, 206).

Le château Saint-Louis et le Vieux Château, par Ernest Gagnon (Vol. 9e, 1892-1893, pp. 123, 138).

Ce qu'ils buvaient, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 132).

Vaisselle ancienne, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 180).

La complainte des mariés, par Pierre-Georges Roy (Vol. 9e, 1892-1893, p. 198).

Jean-Baptiste Trullier-Lacombe, par G.-A. Dumont (Vol. 9e, 1892-1893, p. 222).

Sainte-Geneviève de Batiscan, par E.-Z. Massicotte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 231).

Le magasin des poudres du fort Saint-Louis, à Québec, par Ernest Gagnon (Vol. 9e, 1892-1893, p. 254).

La première carte de By-Town, par Régis Roy (Vol. 9e, 1892-1893, p. 294).

Le monument des Braves de 1760, à Québec (Vol. 9e, 1892-1893, p. 301).

Théodore Juchereau Duchesnay, par Léon Ledieu (Vol. 9e, 1892-1893, p. 362).

Soeur Marie Barbier, par G.-A. Dumont (Vol. 9e, 1892-1893, pp. 366, 378).

Le héros de la Monongahéla, par M. de Beaujeu (Vol. 9e, 1892-1893, p. 414).

Le gouverneur Sherbrooke, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 444).

La maison Hart, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, pp. 531, 542).

Les langues de la France, par Benjamin Sulte (Vol. 9e, 1892-1893, p. 589).

François Bissot, sieur de la Rivière, par Chs.-A. Gauvreau (Vol. 10e, 1893-1894, p. 8).

Une page d'histoire, par Gaston P. Labat (Vol. 10e, 1893-1894, p. 28).

L'abbé A. Séguin, par E.-Z. Massicotte (Vol. 10e, 1893-1894, p. 39).

Un sou de 1837 (Vol. 10e, 1893-1894, p. 53).

Le bon vieux temps : les dames de Québec et de Montréal en 1747 (Vol. 10e, 1893-1894, p. 135).

La paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, par E.-Z. Massicotte (Vol. 10e, 1893-1894, p. 171).

Union catholique des Chevaliers de Saint-Jean-Baptiste, par G.-A. Dumont (Vol. 10e, 1893-1894, pp. 208, 220).

Petite chose d'histoire (Vol. 10e, 1893-1894, p. 351).

L'honorable Hector Fabre, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. 10e, 1893-1894, p. 364).

Miettes d'histoire et de littérature, par E.-Z. Massicotte (Vol. 10e, 1893-1894, pp. 377, 446, 471, 519, vol. 11e, 1894-1895, pp. 3, 122).

Jean Descary-Lehoux, par G.-A. Dumont (Vol. 10e, 1893-1894, p. 388).

1808, par Benjamin Sulte (Vol. 10e, 1893-1894, pp. 411, 423).

Alphonse Poitras, par Jules Saint-Elme (Vol. 10e, 1893-1894, p. 448).

Un épisode de notre histoire (Vol. 10e, 1893-1894, p. 596).

L'indifférence littéraire au Canada, par Pierre Bédard (Vol. 11e, 1894-1895, p. 5).

Louis Prince, par Chs.-A. Gauvreau (Vol. 11e, 1894-1895, p. 15).

Julien de Kéradec, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 86).

Cap de Chattes, par Pierre-Georges Roy (Vol. 11e, 1894-1895, p. 124).

Mots sauvages, par Pierre-Georges Roy (Vol. 11e, 1894-1895, p. 147).

Pages d'histoire, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 170).

Saint-Alban d'Alton, par Pierre-Georges Roy (Vol. 11e, 1894-1895, p. 184).

Ottawa capitale, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 208).

Le Breton Flats, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 219).

Le mot Canada, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 230).

Cauchois, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 255).

Notre-Dame de Grâce de Hull, par Pierre-Georges Roy (Vol. 11e, 1894-1895, p. 256).

Ma Normandie, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 266).

Sainte-Cécile du Bic, par Pierre-Georges Roy (Vol. 11e, 1894-1895, p. 291).

Malbrouk, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 315).

La main de cuivre, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 339).

La raquette canadienne, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 363).

Ottawa, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 375).

Tous Normands, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, p. 411).

- Bataille du 26 octobre 1813, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, pp. 423, 435, 447, 459, 473).
- Châteauguay, par Benjamin Sulte (Vol. 11e, 1894-1895, pp. 543, 555, 566, 579, 591).
- Saint-Patrice de Beaurivage, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 4).
- Notre-Dame de Portneuf, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12, 1895-1896, pp. 16, 34).
- Cartes des grands lacs, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 29).
- Français ou Métis, par Alphonse Gagnon (Vol. 12e, 1895-1896, p. 39).
- Sainte-Philomène de Fortierville, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 40).
- Noblesse oblige, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 75).
- Blockhaus, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 91).
- Le comte de Malartic, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 94).
- Statues et monuments, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 106).
- Wolfred Nelson, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 142).
- Saint-Etienne des Grès, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 155).
- Notre pavillon, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 171).
- Saint-Etienne de Lauzon, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 174).
- Les hommes de Châteauguay, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, pp. 203, 219, 235, 270).
- Acadia, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, pp. 254, 267, 286).
- Comment on voyageait de Québec à la Malbaie, il y a cent ans (Vol. 12e, 1895-1896, p. 283).
- Le Petit Canada, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 305).
- Saint-Antoine de Padoue de la Rivière-du-Loup-en-haut (Louiseville), par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 334).

Un naufrage sur les côtes de Terre-Neuve en 1854, par L.-H. Tremblay (Vol. 12e, 1895-1896, p. 365).

Sur la terre d'Évangéline en 1864, par L.-H. Tremblay (Vol. 12e, 1895-1896, pp. 380, 413, 462).

Lamothe et LaMothe, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 490).

M. de Chambly, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 510).

Un monument à Dollard, par Ribon (Vol. 12e, 1895-1896, p. 554).

François Frigon, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 555).

Philéas Gagnon, bibliophile, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 574).

Bibaud, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 619).

Un curieux fusil, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 638).

La plus ancienne carte du Canada, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 651).

Saint-Philippe et Saint-Jacques de Saint-Vallier, par Pierre-Georges Roy (Vol. 12e, 1895-1896, p. 686).

La Saint-Patrice en 1776, par Benjamin Sulte (Vol. 12e, 1895-1896, p. 699).

La langue française en Canada, par Z. Mayrand (Vol. 12e, 1895-1896, p. 715).

La cloche de Louisbourg (Vol. 12e, 1895-1896, p. 729).

Le marquis de Miscou, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, pp. 6, 19).

Anticosti, par H. de Puyjalon (Vol. 13e, 1896-1897, p. 52).

Le *Royal William*, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, pp. 102, 118).

Catalogue des Trépassés, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, p. 132).

Saint-Étienne des Grès, par Pierre-Georges Roy (Vol. 13e, 1896-1897, p. 151).

Chenaux et coteaux, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, pp. 180, 196).

- Le vieux magasin du Roi, à Québec, en 1680, par Régis Roy (Vol. 13e, 1890-1897, pp. 190, 243).
- Drouage, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, p. 211).
- La rivière de l'oix, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, p. 243).
- La Rivière, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. 13e, 1890-1897, p. 201).
- La rivière anglaise, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, p. 274).
- Les députés de Saint-Maurice, par F.-L. Desaulniers (Vol. 13e, 1890-1897, p. 308).
- Saint-Prospère, par Pierre-Georges Roy (Vol. 13e, 1896-1897, p. 311).
- Sainte-Rose de Watford, par Pierre-Georges Roy (Vol. 13e, 1896-1897, p. 346).
- Dans les îles, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, pp. 422, 439).
- Les huîtres au Canada, par Faucher de Saint-Maurice (Vol. 13e, 1896-1897, p. 455.)
- Le nom de Longueuil, par Benjamin Sulte (Vol. 13e, 1896-1897, p. 470).
- Feu le chevalier Robitaille, par J.-B. Caouette (Vol. 13e, 1896-1897, p. 470).
- Origine du nom Pabos, par J.-Edmond Roy (Vol. 13e, 1896-1897, p. 501).
- Faucher de Saint-Maurice, par Léon Ledieu (Vol. 13e, 1896-1897, p. 802).
- Madeleine de Verchères, par Rodolphe Brunet (Vol. 14e, 1897-1898, pp. 19, 68).
- Les médailles de 1812, par Benjamin Sulte (Vol. 14e, 1897-1898, pp. 35, 54, 67, 83).
- Origine des Canadiens-Français, par Benjamin Sulte (Vol. 14e, 1897-1898, p. 99).
- Cadot, par Benjamin Sulte (Vol. 14e, 1897-1898, p. 523).
- Faits de 1837 : l'évasion de Dodge et Theller (Vol. 14e, 1897-1898, p. 676).
- Le revenant de Gentilly, par Louis Fréchette (Vol. 14e, 1897-1898, p. 692).

Le Neptune, par Louis Fréchette (Vol. 14e, 1897-1898, p. 708).

M. Heath et l'évasion de Dodge et Theller, par Chs.-A. Gauvreau (Vol. 14e, 1897-1898, p. 723).

La ceinture de mon oncle, par Louis Fréchette (Vol. 14e, 1897-1898, p. 726).

Les mangeurs de grenouille, par Louis Fréchette (Vol. 14e, 1897-1898, p. 742).

Un rêve, par Louis Fréchette (Vol. 14e, 1897-1898, p. 756).

Les Bois-Francs (Vol. 14e, 1897-1898, p. 787).

L'original en Québec (Vol. 15e, 1898-1899, p. 4).

Une apparition, par William Chapman (Vol. 15e, 1898-1899, p. 5).

Une relique, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 6).

Les dessous de l'histoire, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 20).

Un fantôme, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 36).

A.-N. Montpetit, par F. Picard (Vol. 15e, 1898-1899, p. 83).

Les Bois-Francs : les premiers colons de Saint-Louis de Blandford (Vol. 15e, 1898-1899, p. 84).

Les premières religieuses à Québec, par Ernest Gagnon (Vol. 15e, 1898-1899, p. 117).

L'année de la grande noirceur, par Pierre-Georges Roy (Vol. 15e, 1898-1899, p. 149).

Un épisode de 1837-1838, par Pascal Poirier (Vol. 15e, 1898-1899, p. 165).

Tipite Vallerand, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 182).

Les gouverneurs morts au Canada, par F.-J. Audet (Vol. 15e, 1898-1899, p. 218).

La chasse à l'homme, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 230).

Le chiffre 13 et le vendredi, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 244).

Épisode de 1837-1838 (Vol. 15e, pp. 260, 282).

- Une plainte, par Louis Fréchette (Vol. 15e, 1898-1899, p. 276).
- Les Patriotes de 1837-1838 vengés (Vol. 15e, 1898-1899, p. 293).
- 1837-1838, par Josaphat Verner (Vol. 15e, 1898-1899, p. 314).
- Les premiers colons des Bois-Francs (Vol. 15e, 1898-1899, p. 342).
- Journaliste montréalais, par G.-A. Dumont (Vol. 15e, 1898-1899, pp. 373, 485, 501, 522).
- Les Bois-Francs : deux victimes (Vol. 15e, 1898-1899, p. 484).
- La littérature au Canada (Vol. 15e, 1898-1899, p. 578).
- Le duel Fournier-Vidal, par Philéas Huot (Vol. 15e, 1898-1899, p. 660).
- Notes Historiques (Vol. 16e, 1899-1900, p. 69).
- Le marquis de Montcalm, par Édmond Planchat (Vol. 16e, 1899-1900, p. 227).
- Les légendes de nos ancêtres, par Hubert LaRue (Vol. 16e, 1899-1900, p. 261).
- Notes historiques (Vol. 16e, 1899-1900, p. 620).
- Sainte-Genève de Batiscau, par E.-Z. Massicotte (Vol. 16e, 1899-1900, p. 839).
- Réminiscences : Papineau, par Louis Fréchette (Vol. 17e, 1900-1901, pp. 2, 18, 51, 67, 98).
- La chapelle de mon Alma Mater (Séminaire de Québec), par Philéas Huot (Vol. 17e, 1900-1901, pp. 7, 23).
- Les monuments de Montréal (Vol. 17e, 1900-1901, p. 35).
- Notes historiques (Vol. 17e, 1900-1901, pp. 58, 117, 231, 460, 860).
- Québec et Montréal (Vol. 17e, 1900-1901, p. 39).
- La Société Royale du Canada, section française (Vol. 17e, 1900-1901, p. 115).
- Mémoires intimes, par Louis Fréchette (Vol. 17e, 1900-310, 322, 338, 374, 422, 434, 450, 467).
- Le déboisement, par Benjamin Sulte (Vol. 17e, 1900-1901, pp. 150, 180).
- Sainte-Genève de Batiscau, par Adam Mizaře (Vol. 17e, 1900-1901, p. 292).

Une rue de Québec, par J. Auger (Vol. 17e, 1900-1901, p. 374).

Le chant des Voyageurs, par Louis Fréchette (Vol. 17e, 1900-1901, p. 387).

Les mères acadiennes, par Napoléon Bourassa (Vol. 17e, 1900-1901, p. 441).

Une page d'histoire, par C.-J. Magnan (Vol. 17e, 1900-1901, p. 452).

L'oeuvre de Mère Barat (Vol. 17e, 1900-1901, p. 486).

Coup d'oeil sur le Canada durant le XIXe siècle, par G.-A. Dumont (Vol. 17e, 1900-1901, p. 718).

Un moine français au Canada, par Chs.-A. Gauvreau (Vol. 17e, 1900-1901, p. 718).

Le service postal au commencement du régime anglais (Vol. 17e, 1900-1901, p. 798).

Joseph-Isidore Bédard, par N.-E. Dionne (Vol. 18e, 1901-1902, p. 114).

L'église catholique sous la domination française (Vol. 18e, 1901-1902, p. 115).

L'avenir de notre race, par Rémi Tremblay (Vol. 18e, 1901-1902, p. 82).

La bataille de Châteauguay, racontée à la veillée, par Pamphile LeMay (Vol. 18e, 1901-1902, p. 85).

Anecdotes sur sir G.-É. Cartier, par Benjamin Sulte (Vol. 18e, 1901-1902, p. 86).

Les curés de Ste-Geneviève de Batiscan (Vol. 18e, 1901-1902, pp. 69, 87).

Le patois existe-t-il au Canada, par N.-E. Dionne (Vol. 18e, 1901-1902, p. 66).

Les Verchères, par Régis Roy (Vol. 18e, 1901-1902, p. 245).

Notes historiques (Vol. 18e, 1901-1902, p. 373).

Octave Crémazie (Vol. 18e, 1901-1902, p. 841). (1)

Pierre de Voyer d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, par Régis Roy (Vol. 18e, 1901-1902, p. 459).

Le vrai portrait de Crémazie (Vol. 19e, 1902-1903, p. 105).

(1) A partir du 19 avril 1902, le **Monde Illustré** est plutôt connu sous le nom de **Album Universel**.

La maison où naquit Crémazie à Québec (Vol. 19e, 1902-1903, p. 105).

La mort de Lambert Closse (Vol. 19e, 1902-1903, p. 680).

L'importance de l'histoire du Canada, par L.-J. Loranger (Vol. 19e, 1902-1903, p. 701).

Les arts au Canada, par Louis Hébert (Vol. 19e, 1902 à 1903, p. 725).

L'évêque Laflèche, orateur, par l'abbé Panneton (Vol. 19e, 1902, 1903, p. 1040).

Notre drapeau national, par Louis Fréchette (Vol. 20e, 1903-1904, p. 179).

Paraphrases sur la chanson canadienne, par Ulric Barthe (Vol. 20e, 1903-1904, p. 180).

La Saint-Jean-Baptiste, par L. d'Ornant (Vol. 21e, 1904-1905, p. 142).

La bataille de Châteauguay (Vol. 21e, 1904-1905, p. 143).

Ludger Duvernay (Vol. 21e, 1904-1905, p. 144).

Acadie, terre d'Évangéline (Vol. 22e, 1905-1906, p. 214).

Une page mémorable de notre histoire, lady Lafontaine (Vol. 22e, 1905-1906, p. 686).

La paroisse de Saint-Eustache (Vol. 22e, 1905-1906, p. 1582).

Le château de Ramezay (Vol. 22e, 1906-1907, p. 10).

Le parler canadien, par Lionel Montal (Vol. 22e, 1906-1907, p. 11).

Le tremblement de terre de 1663 (Vol. 22e, 1906-1907, p. 41).

La littérature canadienne (Vol. 23e, 1907-1908, p. 1907).

Notes historiques (Vol. 24e, 1908, p. 216).

P.-G. R.